



Association Française
de Cautionnement Mutuel

afcm

2023
BULLETIN

Organigramme	4
Assemblée Générale du 16 mai 2023	
– Preamble du Président	8
– Hommage aux collègues disparus	9
– Rapport moral	10
– Rapport financier	14
– Situation du Portefeuille	18
– Situation du secteur immobilier	21
– Rapport du Commissaire aux Comptes	26
– Vote des résolutions	27
– Modifications des Statuts	28
– Examen des projets de budgets pour l'exercice 2023	29
Intervention de M. Lionel LE-GALL	31
Intervention de Mme Marion LELOUVIER	34
Intervention du Professeur M. Jean-David BOUAZIZ	35
Intervention de Mme Emmanuelle CHOUVELON	36
Discours de clôture	
– Allocution de M. Vincent BOUILLAGUET	38
– Discours de M. Antoine MAGNANT	40
Remboursement des fonds de réserve en 2022	42
Débets versés	42
Situation des adhérents cotisants	43
Les comptes	45
– Annexes des comptes annuels	49
– Portefeuille	63
Projets de budgets pour 2023	67
Actions sociales de l'Association	71
Adresses et contacts	74

Bureau de l'Association

M. Vincent BOUILLAGUET

Président, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe,
Direction Départementale des Finances Publiques du Lot
190, rue Wilson
46009 Cahors Cedex 09

M. Patrick D'ANGELO

1^{er} Vice-Président, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe,
Paierie Régionale de Normandie
5, rue R. Schuman
76000 Rouen

Mme Sonia ROUCAUTE

Vice-Présidente, Inspectrice Divisionnaire Hors Classe,
Trésorerie Spécialisée
12-14, boulevard de la République - BP 90341
43012 Le Puy-en-Velay

M. C. DASNIERES DE VEIGY

Vice-Président, Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire,
Honoraire
20, allée des Chênes - Lotissement Le Roy de Toullan Est
56760 Penestin

M. Franck LEVEQUE

Rapporteur Général, Directeur Départemental des Finances Publiques,
Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire
29, rue Lamartine
71017 Mâcon Cedex

M. Laurent ROSE-HANO

Trésorier, Comptable,
Centre des Finances Publiques
11, avenue Pierre Nugue
71333 Châlon-sur-Saône Cedex

M. Jean-Michel PUGNIERE

Trésorier-Adjoint, Agent Comptable,
A.N.S.M.
147, boulevard Anatole-France
93285 Saint-Denis Cedex

M. Olivier ARNOUX

Secrétaire, Agent Comptable,
C.P.A.M. du Bas-Rhin
16, rue de Lausanne
67090 Strasbourg Cedex

Président-Fondateur : **E. Duchatel †.**

Présidents d'Honneur : **Privat-Deschanel †, Wellhoff †, Grégoire †, Perrin †, Rey †, Della †, Bayle-Lespitau †, Guingand †, Papavoine †, Guicheteau, M^{me} Assouline †.**

Présidents Honoraires : **Bouvier †, Malot †, Papot †, Renard †, Servin †, Tournier-Lasserve †, Clément †, Menvielle †, Ferret †, Marqué †, Lescat †, Gaubert †, Bergounioux †, Ravin †, Founs †, Bonny †, Baret †, Auburtin †, Grandcoing, Capron †, Chassagne, Lambert, Martin, Aubineau, Bes.**

Mme Ghislaine BALA	Agent Comptable, CNRS 3, rue Michel-Ange - 75794 Paris Cedex
Mme Sophie BIASUTTI	Conseillère d'Administration Scolaire et Universitaire, Lycée Montaigne - 118, cours Victor-Hugo - 33000 Bordeaux
M. Claude BRÉCHARD	Directeur Départemental des Finances Publiques - Honoraire 1, avenue Sainte-Claire - Bât. A - 06100 Nice
M. Lionel BOYER	Comptable - Honoraire, 78, rue de Gournay - 91100 Corbeil Essonnes
M. Gérard CASADO	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques - Honoraire 5, rue des Cygnes - 74940 Annecy-le-Vieux
Mme Joëlle CASTIGLIONE	Agent Comptable du CRPCEN - Honoraire Les Rives de l'Oise - 5A, quai Bucherelle - 95300 Pontoise
M. Jean-Gilles HOARAU	Agent Comptable - Sorbonne Université 4, place Jussieu - 75005 Paris
M. Yannick LE BRUN	Agent Comptable EPLEFPA, Trésorerie Quimper Communauté 3, allée du Docteur-Aristide-Pilven - BP 1745 - 29107 Quimper Cedex
M. Jean-François PAS	Chef de Poste - Honoraire 11, rue du Faux-Juif - 45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel
M. Stéphan PEYROLLE	C.A.S.U. du Lycée Lavoisier, 17, rue Henri-Barbusse - 75005 Paris
Mme Marie-Thérèse ROBERT-MARTIN	Comptable Service des Impôts des Particuliers - Honoraire, 48, rue des Carmes - 46000 Cahors
M. Pascal ROTHÉ	Directeur Régional des Finances Publiques Direction Régionale des Finances Publiques, 3, rue de la Charité - 69002 Lyon
M. Marc-Antoine VITTÉ	Inspecteur Divisionnaire FiP hors classe Trésorerie Hospitalière de Corrèze Cité Administrative Jean-Montalat - BP 314 - 19011 Tulle Cedex

16 mai 2023

**MEMBRES
PRÉSENTS**

M. ARNOUX Olivier

Groupe 6

Comité de Direction

M. BADOR Yannick

Groupe 1

4^e Circonscription

M. BARREAU Samuel

Groupe 4

2^e Circonscription

Mme BIASUTTI Sophie

Groupe 2

Comité de Direction

M. BOUILLAGUET Vincent

Groupe 1

Comité de Direction

M. BOYER Lionel

Groupe 1

Comité de Direction

M. BRÉCHARD Claude

Groupe 4

Comité de Direction

M. CASADO Gérard

Groupe 3

Comité de Direction

Mme CASTIGLIONE Joëlle

Groupe 6

Comité de Direction

M. CLAUSS Pascal

Groupe 1

4^e Circonscription

Mme COLETTE Marie-Jeanne

Groupe 3

2^e Circonscription

M. COUDURIER Pierre

Groupe 1

3^e Circonscription

M. D'ANGELO Patrick

Groupe 1

Comité de Direction

M. DASNIERES-DE-VEIGY Ch.

Groupe 2

Comité de Direction

M. DEFOSSE Fabien

Groupe 3

1^{re} Circonscription

M. DESCHAMPS Bruno

Groupe 2

1^{re} Circonscription

M. DUFRESNE Nicolas

Groupe 2

3^e Circonscription

Mme FAVARD Marie-Christine

Groupe 1

3^e Circonscription

Mme GAILLARD Marie-Odile

Groupe 6

3^e Circonscription

M. GALLOIS Dominique

Groupe 1

1^{re} Circonscription

M. GIROUDET Denis

Groupe 4

4^e Circonscription

M. HIGOUNENC Thierry

Groupe 1

2^e Circonscription

M. JULIAN Bernard

Groupe 1

2^e Circonscription

M. LACROIX Pascal

Groupe 1

4^e Circonscription

M. LE BRUN Yannick

Groupe 3

Comité de Direction

M. LEVEQUE Franck

Groupe 4

Comité de Direction

Mme MELIKIAN Arpine

Groupe 3

4^e Circonscription

M. PACCIANUS Alain

Groupe 1

1^{re} Circonscription

M. PAS Jean-François

Groupe 1

Comité de Direction

Mme PICCHI Sophie

Groupe 5

3^e Circonscription

Mme PONS Dominique

Groupe 1

2^e Circonscription

M. PUGNIERE Jean-Michel

Groupe 5

Comité de Direction

Mme RIPOLL Agnès

Groupe 2

4^e Circonscription

Mme ROBERT-MARTIN M.-T.

Groupe 1

Comité de Direction

M. RODRIGUEZ Jérôme

Groupe 5

4^e Circonscription

M. ROSE-HANO Laurent

Groupe 1

Comité de Direction

Mme ROUCAUTE Sonia

Groupe 1

Comité de Direction

M. SAUVAGE Ivan

Groupe 3

4^e Circonscription

Mme TCHAM Samia

Groupe 1

4^e Circonscription

M. THIBAUT Gwendal

Groupe 2

3^e Circonscription

M. THIRIAT Stéphane

Groupe 1

1^{re} Circonscription

M. THIRON Laurent

Groupe 1

1^{re} Circonscription

Mme TIVOLI Annie-Laure

Groupe 1

3^e Circonscription

M. WASSONG Dominique

Groupe 1

4^e Circonscription

Mesdames, Messieurs les Délégués, chers Amis,

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire et statutaire 2023 de l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Au nom de tous les membres du Bureau et du Comité de Direction je vous souhaite la bienvenue à l'espace Chaptal.

Ce nouveau lieu, au cœur de Paris, correspond mieux à nos besoins et moyens liés à notre actualité impactée par la mise en place de la nouvelle Responsabilité des Gestionnaires Publics (R.G.P.).

Notre tutelle, la Direction Générale des Finances Publiques, est représentée par Mme CHOUVELON, Cheffe de la Mission Responsabilité, doctrine et contrôle interne comptables, en charge de la mission Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des Comptables Publics.

Je salue la présence de Christian GUICHETEAU notre ancien Président et de nos anciens administrateurs toujours fidèles à l'Association.

L'ordre du jour de notre Assemblée Générale est le suivant :

- Olivier ARNOUX, notre secrétaire, fera l'appel des délégués afin de vérifier que le quorum est bien atteint.
- Je rendrai ensuite un hommage aux collègues disparus depuis notre dernière Assemblée Générale.
- Puis je présenterai le rapport moral et d'activité.
- Laurent ROSE-HANO, le trésorier, vous exposera ensuite le rapport financier.
- Ces exposés seront complétés par les interventions de Christian DASNIÈRES DE VEIGY, Vice-Président sur le portefeuille et de Patrick D'ANGELO, 1^{er} Vice-Président, sur l'immobilier.
- Nous aurons ensuite la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes par Stéphane MARIE et nous pourrons passer aux votes classiques des résolutions. Nous proposerons également une modification des Statuts pour commencer à adapter notre gouvernance aux évolutions liées à la fin de la R.P.P. et à la mise en place de la R.G.P.



M. Olivier Arnoux

Le secrétaire déclare que le quorum est atteint.

Le préambule étant terminé, nous passons à la séquence suivante qui consiste à rendre hommage aux deux collègues disparus depuis la dernière Assemblée Générale.

J'ai aussi une pensée bien sûr pour Guylaine ASSOULINE à qui nous avons rendu hommage lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 novembre dernier.



M. Vincent BOUILLAGUET

- Laurent ROSE-HANO vous soumettra le budget 2023 de l'A.F.C.M.

Nous en aurons ainsi terminé avec la partie statutaire et nous pourrons écouter, comme les années précédentes, les interventions de notre ami Lionel LE GALL, Président de l'A.M.F., qui nous fera le point sur la situation de notre assurance, puis la fondation de l'avenir nous présentera un projet de recherche médicale que nous finançons et je leur remettrai notre subvention annuelle.

Je donnerai enfin la parole à Mme CHOUVELON pour la clôture de cette matinée de travaux et nous irons accueillir Antoine Magnant, le Directeur Général adjoint des Finances Publiques, ainsi que tous nos invités pour le traditionnel repas pris en commun.

Je demande à M. Olivier ARNOUX de procéder à l'appel des délégués, ou de nous préciser que le quorum est bien atteint pour pouvoir délibérer.

Hommage aux collègues disparus

Je voudrais, à présent, rendre hommage aux collègues disparus depuis notre dernière Assemblée Générale.



Je voudrais d'abord vous rappeler la mémoire de **Claude SANZEY** décédé le 18 mars dernier à l'âge de 94 ans.

Ancien Agent Comptable de l'U.R.S.S.A.F., il avait essentiellement œuvré en Meurthe et Moselle à Nancy.

Elu Commissaire aux Comptes en 1985, après 12 années de mandat de délégué, il œuvra dans ses fonctions jusqu'en 1994.

Il laissera le souvenir d'un collègue au caractère affirmé et d'une grande rigueur.

Après son départ en retraite, il est resté fidèle à nos Assemblées jusqu'à encore très récemment.



Je rappelle également à votre souvenir le décès d'**Ernest DEISS** survenu le 16 juin 2022 à l'âge de 87 ans.

Originaire de l'Est de la France, cet ancien Receveur des Impôts a exercé essentiellement dans sa région d'origine, notamment à Bar-le-Duc.

Il est rentré au Comité de Direction en 1994 et y a exercé avec une grande implication durant 6 années avant d'accéder à une retraite méritée qu'il a choisi de vivre plus à l'Ouest pour profiter de la douceur angevine.

Le Président demande d'observer une minute de silence en leur mémoire.



Je vais vous présenter le rapport moral de notre Association pour l'exercice 2022. Cet exercice est très marqué par la période de transition entre la fin de la R.P.P. pour la plupart de nos adhérents et la mise en place de l'offre 2023 liée à la R.G.P., notamment le cautionnement facultatif des amendes.

Vie de l'Association

Conformément aux statuts de l'Association, nous tenons toujours 12 Bureaux dans l'année et 4 Comités de Direction. Deux A.G. ont été tenues dont une exceptionnelle le 17 novembre 2022, au regard du contexte.

De même, nous avons pu organiser notre bureau commun avec l'A.M.F. au mois de septembre.

Les relations que nous entretenons avec les Associations de Comptables ou professionnelles restent très proches et conviviales. L'A.C.C.P., l'A.A.C., l'A.A.C.U.E, l'ADAFIP, les différentes Associations d'Agents Comptables tiennent régulièrement des réunions statutaires ou non au siège de l'A.F.C.M. et nous rencontrons fréquemment les dirigeants.

Nous échangeons aussi régulièrement avec la Direction Générale des Finances Publiques, le sujet principal étant la mise en place de la R.G.P. et la fin de la R.P.P. qui impacte fortement l'Association. J'y reviendrai plusieurs fois dans mon intervention.

Je souligne le travail de très grande qualité fourni par le personnel de l'A.F.C.M., au quotidien, sous la houlette de son directeur Hervé LE FLANCHEC et de son directeur adjoint Luc COLAS dans ce contexte particulièrement difficile. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

Au 31 décembre, 34 agents travaillaient à l'A.F.C.M., 18 au siège et 16 à l'immobilier. La restructuration, toujours en cours, nous a conduit à nous séparer de deux salariés en fin d'année et de deux autres en début d'année 2023.

Si l'on devait décrire l'A.F.C.M., millésime 2022, dernière année de R.P.P., en quelques chiffres :

- 48.880 adhérents.
- 860 millions d'euros de cautionnements garantis à l'État.
- 1,247 millions d'euros de cotisations nettes.
- 271.404 euros de ristournes sur cotisations à nos adhérents.
- 10.504 euros de débits versés à la Direction des Créances Spéciales du Trésor contre 203.950 euros en 2021.
- 978.957 euros de débits restant à recouvrer au 31/12/2022.
- 57.934 courriers reçus ou envoyés.
- 243.987 courriels reçus ou envoyés.

Gestion des adhérents

Au 31 décembre, 48.880 Comptables et Régisseurs étaient adhérents soit une baisse de 4,6 % par rapport à 2021.

Le cautionnement moyen de 17.608 euros en 2022 était en baisse, conséquence de la réduction du nombre de postes comptables avec les mêmes disparités entre les groupes.

Comme chaque année, les adhérents ont bénéficié d'une ristourne sur leur cotisation de 20 % et même de 25 % pour les adhérents de 5 ans et plus. Le montant de cette ristourne est de 271.404 euros en 2022. Je vous proposerai tout à l'heure de prolonger les mesures de cette ristourne pour les Collectivités d'Outre-Mer (COM) qui restent sous le régime de la R.P.P. encore quelques années.

Le total des cautionnements garantis à l'Etat, 860 millions d'euros, est en baisse de 10 %, ce qui est logique puisque le nombre d'adhérents a diminué.

Le montant des cotisations encaissées (1,247 millions d'euros) est aussi en baisse de 5,71 % principalement en raison de la diminution du nombre de comptables de la DGFIP.

La Direction des Créances Spéciales du Trésor a appelé 8 débits, pour un total de 10.504 euros contre 203.950 euros en 2021, 202.570 euros en 2020 et 94.985 euros en 2019. Après les importants montants versés des années précédentes, cette année se caractérise donc à par un volume plus faible du montant des débits versés.

Nous avons recouvré 41.580 euros en capital et 1.796 euros en intérêts et admis en non-valeurs 9.971 euros en capital et intérêts.

Le solde restant à recouvrer au 31/12/2022, soit 978.857 euros en capital, reste élevé et le versement de nouveaux débits est toujours d'actualité pour les comptables et régisseurs dont la responsabilité personnelle et pécuniaire a été mise en jeu (2 débits ont déjà été versés en ce début d'année).

Les principaux travaux d'adaptation de l'A.F.C.M. à la fin de la R.P.P. et à la mise en place de la R.G.P.

L'ordonnance 2022-408 du 23 mars 2022 mettant fin à la R.P.P. au 1^{er} janvier 2023 et instaurant la

responsabilité des gestionnaires publics (R.G.P.) nous a conduit à lancer de nombreux ateliers qui ont sollicité tous les membres du bureau que je tiens à remercier. Ces différents chantiers (juridique, financier, RH, informatique, communication...) ont été menés à bien. Nous avons pu informer l'ensemble de nos adhérents de la fin de la R.P.P. en leurs adressant plus de 45.000 courriers et courriels et en leur précisant les procédures de remboursement des excédents de cotisations et du fonds de réserve. Les adhérents pouvaient immédiatement demander le remboursement des excédents de cotisation ou utiliser une part de ce montant pour adhérer à la nouvelle offre 2023 de cautionnement optionnel.

Les résultats sont très encourageants mais nous devons poursuivre nos efforts de conviction notamment auprès des ordonnateurs.

Nous avons reçu de la DGFIP le 20 avril 2023 les informations nous permettant de vérifier que les comptables et régisseurs demandant le remboursement du fonds de réserve n'ont pas fait l'objet d'un premier acte de mise en jeu de leur responsabilité. Les remboursements des fonds de réserve sont en cours.

Des travaux importants pour traiter la fin de la RPP

- De très nombreux ateliers de travail
 - Juridique
 - Financier
 - RH
 - Informatique
 - Communication

- Une information personnalisée à tous les adhérents pour les informer de l'arrêt au 31/12/2022
 - Une information courant juillet 2022 pour tous
 - Un courrier ou courriel personnalisé pour tous les adhérents (environ 45 000)

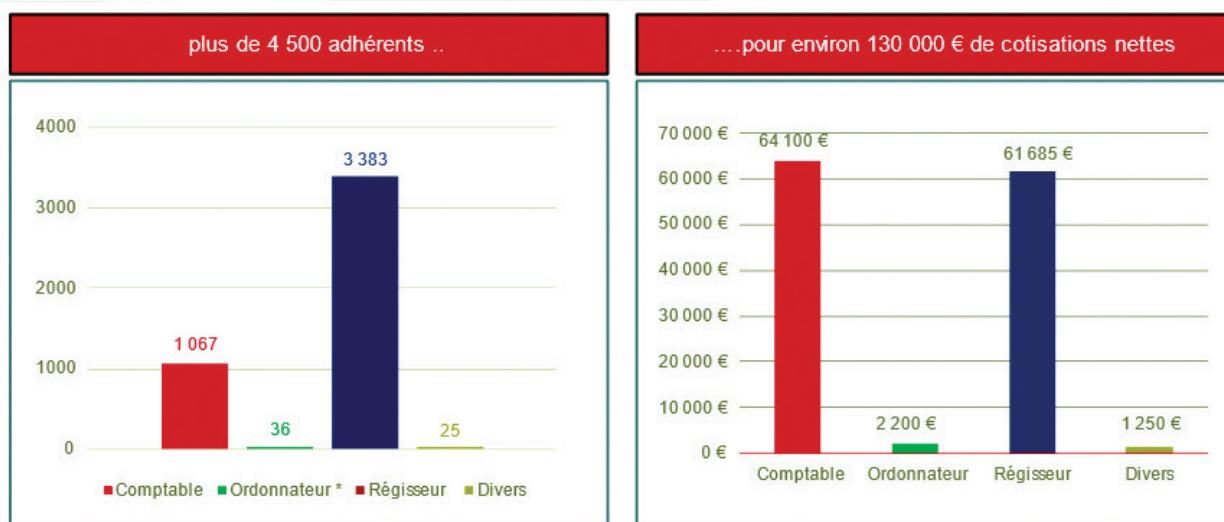
- Le remboursement des excédents de cotisation dès le 1^{er} janvier 2023

- Le remboursement des fonds de réserve engagé depuis le 2 mai

Concernant la nouvelle offre 2023, plus de 4.500 gestionnaires publics ont souscrit à cette offre qui propose le cautionnement pour le risque d'amendes consécutif à la R.G.P. et divers services attachés. Pour mettre en œuvre ce nouveau produit, nous avons organisé une A.G.E., le 17 novembre

2022, qui a voté à l'unanimité pour ce projet en adoptant une annexe des Statuts. Je rappelle que nous avons fait le choix d'une cotisation attractive annuelle de 15 € à 90 € selon le poste occupé et la rémunération.

Offre 2023



*Extraction des données 3 mai 2023

Épaulés par notre consultant M. MOUTARD que je tiens à remercier pour son accompagnement et son investissement constant au service de l'A.F.C.M., de nombreux travaux ont été lancés avec nos partenaires informatiques pour que notre offre soit effectivement opérationnelle le 1^{er} janvier 2023.

Le Comité de Direction a été informé régulièrement de l'avancée des projets et des indicateurs ont été fournis. Le budget informatique 2022 d'un montant de 596 K€ est aligné avec les ratios du marché calculé en fonction du chiffre d'affaires (Ratio A.F.C.M. : 13,2 % : ratio marché entre 5 et 15 %).

Le budget 2023 présenté en diminution par rapport à 2022 (522.000 €) doit accompagner la montée en puissance de l'offre 2023 que nous souhaitons proposer aux gestionnaires publics ordonnateurs des administrations, établissements publics et collectivités locales. Il convient aussi de poursuivre la réorganisation de notre activité.

Enfin le partenariat historique avec l'A.M.F. a été renforcé par la signature prochaine d'une convention entre nos deux entités et une intégration plus forte entre nos deux propositions qui se complètent, au service et pour une meilleure protection des gestionnaires publics.

Le contrôle interne dont la supervision est réalisée par Jean-Michel PUGNIÈRE le trésorier adjoint, est assuré par la Direction sur la base d'un plan annuel de contrôle interne discuté, analysé et arrêté par le Bureau et le Comité de Direction. Ce contrôle interne mis en place il y a maintenant quelques années est sur son rythme de croisière et ne fait pas apparaître, jusqu'à ce jour, de dysfonctionnement majeur.

Gestion de l'immobilier

Patrick D'ANGELO notre premier vice-président chargé de l'immobilier détaillera cette importante activité pour l'A.F.C.M., puisque vous le savez nous continuons à gérer sans intermédiaire notre patrimoine.

Nous gérons 413 logements qui se situent au siège avenue Marceau, rue de la Lune à Paris, à Montmorency, à Soisy-sous-Montmorency et à Courbevoie. Le total des loyers encaissés est de 3.030.088 euros en 2022 soit un montant en hausse de 2,23 % par rapport à 2021 et il représente plus de 74 % de nos recettes d'exploitation.

Nous continuons par ailleurs à pratiquer des loyers très en dessous du prix du marché, sociaux à Soisy-sous-Montmorency, tout en entretenant de manière optimale l'ensemble de nos immeubles.

Les résultats de l'immobilier présentent un excédent de 1.161.062 euros pour 2022 ce qui contraste avec l'année 2021 où le déficit ponctuel s'expliquait par les importants travaux de ravalement et d'isolation à Montmorency. Les travaux ont été achevés en 2022 et les provisions reprises. Le secteur immobilier reste largement excédentaire.

Les provisions disponibles ont fortement baissé passant de 1.440.000 € en 2021 à 390.000 € en 2022 suite à leurs reprises pour financer les travaux de Montmorency. Néanmoins les résultats nous permettent de préparer les prochains travaux programmés sur nos différents sites, qui seront détaillés par Patrick D'ANGELO.

Enfin je vous rappelle que nous détenons une S.C.I. avec la MASFIP (nous avons 20 % des parts) sur un immeuble rue des Grands-Champs qui est légèrement déficitaire en raison du remboursement des emprunts. Tous les logements sont occupés.

La gestion financière et comptable

Notre trésorier, Laurent ROSE-HANO, donnera le détail des comptes avant le rapport de nos Commissaires aux comptes.

Le résultat de l'exercice est un déficit de 339.925 € ce qui contraste avec les excédents constatés les années précédentes. L'excédent de l'immobilier ne peut compenser intégralement le déficit du siège qui se justifie par les opérations de fin de R.P.P. (charges de personnel, investissement informatique) et la baisse des cotisations des adhérents.

Notre endettement de 2,010 millions d'euros est en baisse par rapport à 2021. Nous n'avons pas souscrit de nouveaux prêts cette année. À noter qu'un prêt vient à échéance en 2023 et deux autres en 2024.

La valorisation de notre portefeuille au 31 décembre 2022 s'élève au total à 5.993.277 € en valeur boursière contre 8.831.977 € en 2021, la bourse nous ayant été moins favorable cette année. En le rapprochant de la valeur de souscription nous avons une plus-value latente de 1,19 % contre 9,54 % au 31 décembre 2021.

Il sera présenté plus en détail par notre vice-président Christian DASNIÈRES-DE-VEIGY qui en a la responsabilité.

Les œuvres sociales

Ce sont :

- Les subventions scolaires que nous versons depuis 1935 et qui profitent à nos adhérents les plus démunis, représentent 187 subventions versées pour un total de 57.489 euros contre 180 en 2021 pour un montant de 51.273 euros. Ce service social ne sera pas maintenu en 2023 au regard de son coût dans le contexte de transition que nous connaissons.
- Les prêts à nos adhérents et aux retraités : il n'y a pas eu de prêts accordés cette année.
- La fondation de l'avenir que nous soutenons depuis l'origine et une subvention annuelle de 25.000 € versée en 2022 en soutien au projet du docteur Jean-David BOUAZIZ portant sur « stratégie thérapeutique alternative pour l'Épidermolyse Bulleuse Dystrophique » et une subvention de 24.000 € correspondant au prix Jean Bayle-Lespiteau versée au professeur Jean-Luc PUEL pour son étude portant sur les mécanismes de dégénérescence des cellules sensorielles de l'oreille interne.

Je vous remercie de votre attention et je suis à votre écoute si vous avez des questions.



I - COMPTE DE RÉSULTAT

LES RÉSULTATS

Les résultats d'exploitation et financier sont déficitaires de **470 k€**. Le résultat exceptionnel de **150 k€** ne finance que le tiers des résultats d'exploitation et financier.

Après paiement de l'IS, le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire de **340 k€**.

Les opérations réelles forment un résultat déficitaire de **762 k€** en raison, notamment de l'importance des frais d'entretien sur nos immeubles. Ces charges sont financées par les provisions constituées lors des exercices précédents.

Ainsi, les opérations d'ordre sont excédentaires, sur le compte de résultat, de **422 k€** ce qui réduit le déficit du compte de résultat à **340 k€**.

Exploitation :

Les charges excèdent les recettes de **1,5 %** ce qui génère un déficit d'exploitation de **106 k€**.

Financier :

Le résultat financier est déficitaire de **366 k€** en raison des provisions pour dépréciation d'actifs passées ligne à ligne. Ainsi, bien que le portefeuille connaisse une plus-value potentielle globale, les évolutions défavorables de certains titres en 2022 nous obligent à passer les provisions adéquates (**346 k€**) ce qui emporte le résultat financier et, *in fine*, le résultat de l'exercice.

Exceptionnel :

Le résultat exceptionnel est composé d'opérations d'ordre et du versement de la subvention à la Fondation de l'Avenir (**49 k€**).

LES CHARGES

CHARGES D'EXPLOITATION :

6.868.491 € ont été dépensés contre **7.806.317 €** en 2021 soit une baisse de **12 %** par rapport à l'année dernière.

Les frais de fournitures et d'exploitation sont en hausse de **19,5 %** (**1.003.592 €** contre **839.313 €**). Les réunions ont pu se tenir en présentiel y compris l'A.G. contrairement à l'année précédente.

Les frais d'honoraires ont été plus importants concernant les projets informatiques, les frais pour la conception du projet de travaux au siège mais aussi des frais d'avocats pour des poursuites liées aux débits et les études liées à l'offre R.G.P. 2023.

Le poste entretien sur biens immobiliers correspond aux travaux courants ou plus importants réalisés sur nos immeubles. Les dépenses sont en forte baisse (**1.232.871 €** contre **1.701.709 €** en 2021) en raison de la fin des travaux de ravalement et d'isolation à Montmorency.

Les charges de personnel sont en hausse (**1.289.735 €** de salaires et **608.197 €** de charges sociales contre **1.128.743 €** et **572.447 €** en 2021). Les salariés ont bénéficié de la hausse de la valeur du point décidée par le gouvernement. De plus les premiers départs liés à la restructuration de l'A.F.C.M. ont donné lieu au versement des indemnités conventionnelles.

Les charges locatives récupérables sont en très forte hausse en raison de l'impact du prix du gaz et de l'inflation ce qui nous conduit à augmenter de **10 %** à partir de novembre les provisions pour charges récupérables en produits d'exploitation (**1.311.411 €** contre **895.779 €** en 2021).

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont en fortes baisse car peu de provisions pour travaux ont été constituées cette année (**500.570 €** contre **1.769.344 €** en 2021).

CHARGES FINANCIÈRES :

560.406 € contre **308.348 €** en 2021.

Les intérêts constatés correspondent principalement aux intérêts des fonds de réserve de l'année (**135.820 €**).

À noter en dotation aux provisions débet et titres une provision constituée de **346.750 €** correspondant à la dépréciation du portefeuille.

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

72.107 € contre **2.748.655 €** en 2021.

En 2022, aucune valeur du portefeuille n'était concernée par un terme. En 2021 l'obligation Rexel avait été remboursée à l'initiative de l'émetteur fin mai.

À noter sur ce poste le versement de la subvention de **49.000 €** à la fondation de l'Avenir.

En 2021 était constaté dans les comptes la vente de la S.C.I. de Franconville (charges et produits).

Le montant total des charges est donc de **7.518.994 €** au 31 décembre 2022 contre **10.862.598 €** au 31 décembre 2021 soit en baisse de **30,8 %**.

LES PRODUITS

PRODUITS D'EXPLOITATION :

6.762.956 € de recettes ont été constatées contre **6.134.959 €** en 2021 soit un montant en hausse lié principalement aux reprises sur provisions pour travaux et charges locatives.

Les cotisations des adhérents sont en baisse de **7 %** en additionnant les lignes cotisations adhérents et cotisations non acquises (**1.605.341 €** contre **1.733.878 €** en 2021).

On constate ici les effets de la baisse du nombre de comptables et régisseurs cautionnés en 2022.

La ristourne est en hausse à **271.404 €** contre **239.925 €** en 2021 conséquence des traitements exceptionnels de fin d'année mettant fin aux contrats de cautionnement au 31 décembre 2022.

Les produits des loyers sont en augmentation soit des montants perçus de **3.030.088 €** contre **2.964.744 €** en 2021. On ne constate que peu de vacances et nous bénéficions de l'indice IRL en légère augmentation en 2022 par rapport à 2021 (**+ 0,83 %** contre **+ 0,46 %** en 2021).

Les reprises sur provisions sont en hausse en raison de l'achèvement des travaux de ravalement et isolation à Montmorency et des travaux de rénovation des bureaux du Siège (**1.087.432 €** contre **785.207 €** en 2021).

Les provisions pour charges récupérables sont aussi en forte hausse en raison des prix de l'énergie (**1.257.231 €** contre **835.332 €**).

PRODUITS FINANCIERS

Ils sont en forte baisse (**194.619 €** contre **530.934 €** en 2021). En effet nous ne bénéficions plus des revenus de la S.C.I. de Franconville à la suite de la vente de l'EHPAD (258.299 € en 2021).

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

221.493 € (contre **4.259.880 €** en 2021).

Comme précisé ci-dessus aucune valeur du portefeuille n'est arrivée à terme cette année.

Est comptabilisée en opération de gestion, la reprise des fonds de réserve prescrits de l'année 2006 pour un montant de **216.582 €**.

À noter qu'en 2021 nous retrouvons sur cette ligne le fruit de la vente de la S.C.I. de Franconville.

Le montant total des produits est donc de **7.179.069 €** au 31 décembre 2022 contre **10.925.775 €** au 31 décembre 2021 soit une baisse de **34,3 %**.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat déficitaire de l'exercice 2022 se monte donc à **339.924,92 €** contre un résultat excédentaire de **63.176,37 €** en 2021 ; il est proposé à l'Assemblée Générale de le financer par la consommation, partielle, de la réserve de prévoyance (**4.427.931,05 €** au 31/12/2022).

II - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LE RÉSULTAT

Le résultat déficitaire constitue une ressource négative de **340 k€**.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Les amortissements représentent une ressource de **464 k€**.

Les provisions, dotations et reprises, constituent un emploi net de **668 k€**.

Les fonds de réserve prescrits forment un produit exceptionnel de fonctionnement et un emploi pour **217 k€**.

LES OPÉRATIONS RÉELLES

Remboursements des **emprunts** contractés : **543 k€**. À la clôture de l'exercice 2022, la dette de l'A.F.C.M. s'élève à **2.011 k€**. Au rythme de 2022, la dette actuelle sera soldée fin 2026 ce qui apportera une marge de manœuvre de **500 k€** pour le budget 2027.

L'A.F.C.M. a investi **641 k€** dans la rénovation de ses **immeubles** et **200 k€** de **titres**.

LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

Les ressources se situant à 922 k€ et les emplois à 2.940 k€, l'A.F.C.M. a consommé 1.997 k€ de fonds de roulement.

III - BILAN

LES ÉLÉMENTS DU BILAN

Le fonds de roulement a diminué de **1.997 k€** en 2022. Il se situait fin 2021 à **1.681 k€**. Il est donc négatif de **317 k€** fin 2022.

L'actif circulant génère une ressource en fonds de roulement de 1.358 k€ ce qui permet à l'A.F.C.M. de conserver une trésorerie positive de **1.041 k€**.

Cette situation déséquilibrée vient, en partie, de la comptabilisation en produits constatés d'avance, en bas du bilan, selon les recommandations de notre expert-comptable, des commissions de réservation de logements. Ces produits, bien que comptabilisés en bas de bilan, constituent une ressource de moyen terme. En conséquence, l'A.F.C.M. considère que la situation de son bilan, bien que déséquilibrée, demeure saine.

Actif immobilisé : 16.792.472 € (contre **16.864.852 €** en 2021) soit en légère baisse de **0,43 %**.

Les immobilisations corporelles d'un montant de **10.998.134 €** progressent de **1,4 %** par rapport à 2021, les travaux entraînant la comptabilisation en investissement étant en hausse cette année.

Les immobilisations financières pour un montant de **5.690.129 €** (contre **5.939.717 €** en 2021) sont en baisse de **4,2 %**.

Les titres immobilisés correspondant à notre portefeuille sont en baisse de **2,7 %** (**5.029.418 €** contre **5.167.819 €** en 2021).

Le solde des débits versés de **978.857 €** contre **1.019.012 €** en 2021 est aussi en baisse à la différence des années précédentes car le montant des débits réglés a été moins élevé en 2022 (**10.504 €** en 2022 contre **203.950 €** en 2021, **202.570 €** en 2020 et **94.985 €** en 2019).

Actif circulant : 1.570.019 € (contre **3.450.176 €** mais **1.304.962 €** en 2020) la très forte progression de l'année 2021 était liée à la vente de la S.C.I.

Le poste créances (**528.421 €** contre **256.542 €** en 2021 mais **599.650 €** en 2020) retrouve un niveau identique à l'année 2020 avant la vente de la S.C.I. et la régularisation du compte associé qui avait suivi.

De même on retrouve un niveau de disponibilités proche des années précédentes la vente de l'EHPAD

qui, en 2021, a généré d'importantes disponibilités (**1.041.597 €** contre **3.193.634 €** mais **705.311 €** en 2020).

BILAN PASSIF

Fonds associatifs : 5.985.845 € (contre **6.325.769 €** en 2021) avec un résultat déficitaire de **339.924 €** contre un résultat bénéficiaire de **63.176 €** en 2021.

Les réserves qui ont bénéficié de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 seront sollicitées pour absorber ce résultat déficitaire.

Provisions pour risques et charges : 390.000 € (contre **1.440.000 €** en 2021). Ce poste est en forte baisse car ont été reprises la plupart des provisions qui avaient été constituées pour les travaux de ravalement isolation des bâtiments de Montmorency et le réaménagement des bureaux du siège.

Dettes : 11.552.454 € (contre **11.483.962 €** en 2021, **11.104.360 €** en 2020, **11.422.732 €** en 2019) ce poste est en hausse de **0,6 %**.

Au poste « emprunts et dettes » la majoration du fonds de réserve (**2.233.784 €** contre **2.283.814 €** en 2021 et **2.342.819 €** en 2020) poursuit sa baisse en raison d'une part de l'application de la prescription pour les fonds de réserve et majorations non réclamés des adhérents ayant cessé leur fonction en 2006 et, d'autre part, de la diminution du taux d'intérêt servi, par décision de l'A.G. de 2014 puis l'A.G. de 2019.

Le poste emprunts auprès des établissements de crédit diminue aussi de **21 %** (**2.012.107 €** contre **2.555.304 €** en 2021) car nous n'avons pas souscrit de nouveaux emprunts en 2022 et poursuivi les remboursements.

Produits constatés d'avance : 619.566 € contre **1.245.548 €** en 2021. Ce poste, en baisse cette année, comprend notamment les cotisations annuelles appartenant à l'exercice suivant correspondant aux cotisations non acquises. Il est en forte baisse en raison de la fin de la R.P.P. au 31 décembre 2022 et à la régularisation des cotisations au minimum (**313.110 €** en 2022 contre **623.955 €** en 2021).

Sur ce poste sont aussi présentes les subventions reçues des divers ministères pour la réservation de logements qui sont ensuite comptabilisées au fur et à mesure des attributions.

Le total général du bilan s'établit donc à **18.547.865 €** contre **20.495.281 €** en 2021 soit une baisse de **9,50 %**.

FOCUS : FONDS DE RÉSERVE

Les fonds de réserve sont comptabilisés pour **5.577 k€** majorés de **2.234 k€**. Cependant, ce total comprend des fonds de réserve prescrits pour **1.561 k€**. En conséquence, la dette de l'A.F.C.M. s'élève à **4.016 k€** majorés de **1.189 k€** soit une dette à rembourser dans les semaines à venir de **5.205 k€**.

Pour honorer l'intégralité de cette dette, l'A.F.C.M. cédera tout ou partie de son portefeuille et autres actifs financiers. Le portefeuille est comptabilisé pour **5.368 k€**.

LES DÉBETS

Les débits versés restant à recouvrer auprès des adhérents (pour lesquels l'A.F.C.M. a versé leur

caution à la DGFIP) s'élève à **979 k€** à la clôture de l'exercice 2022. Cette somme correspond à des débits que nous considérons comme encore recouvrables, les autres (les irrécouvrables après nos tentatives de recouvrement contentieux) ont été admis en non-valeur.

Le Président demande s'il y a des questions sur le rapport financier, il est adopté à l'unanimité par le vote des délégués. Le Président propose ensuite la présentation du Portefeuille et donne la parole à M. Christian DASNIERES-DE-VEIGY pour son intervention.



Monsieur le Président, chers Amis,

Je vous propose d'examiner la situation du portefeuille au 31 décembre 2022.

Les résultats 2022 du portefeuille :

Même si depuis quelques années on a observé un tassement voire parfois une baisse relative des produits financiers, nous pouvons être satisfaits de leur évolution.

En effet, avec **127.419 €** de revenus en 2022 contre **122.558 €** de revenus en 2021, soit une hausse de + **3,97 %** en 2022 qui conforte la progression déjà constatée l'année précédente, notre portefeuille s'est bien comporté. Ce sont de bons résultats, obtenus de surcroît dans un contexte défavorable explicité ci-après, qui contribuent à l'autofinancement par notre association d'une part conséquente de ses investissements et des travaux d'entretien maintenus à un niveau très élevé.

Je rappelle que nous détenons essentiellement des produits de rendement, telles que des obligations d'entreprises ainsi que des valeurs mobilières de placement, qui procurent des taux bien moins rémunérateurs que par le passé.

Evolution des produits financiers

Années	Revenus des titres	%
2018	107.499	
2019	121.160	12,71
2020	104.291	- 13,92
2021	122.558	17,52
2022	127.419	3,97

Situation générale du portefeuille Titres immobilisés financiers

	2022	2021
VALEUR DE SOUSCRIPTION		
Fonds de réserve	5.368.258 €	5.168.258 €
Fonds libres	554.718 €	2.894.882 €
TOTAL	5.922.976 €	8.063.140 €
VALEUR BOURSIÈRE		
Fonds de réserve	5.438.559 €	5.937.095 €
Fonds libres	554.718 €	2.894.882 €
TOTAL	5.993.277 €	8.831.977 €
Valeur boursière/ valeur souscr.	1,19 %	9,54 %

La valorisation de notre portefeuille, déterminée sur la base de sa valeur boursière, s'élève au total à **5.993.277 €** à l'issue de l'année 2022. Le portefeuille apparaît ainsi en recul, sachant que son niveau atteint l'année précédente avait été particulièrement élevé en raison essentiellement de l'encaissement de la part du produit de la vente de l'EHPAD de Franconville revenant à l'association. Il revient ainsi à un niveau proche de celui de 2020 sans toutefois parvenir à l'égaliser ou à le dépasser.

Le portefeuille se décompose par nature de fonds de la manière suivante :

- Fonds de Réserve : 5.438.559 €** comprenant :
- des titres immobilisés (dont actions) pour **1.218.982 €** ;
 - des obligations pour **2.335.990 €** ;
 - des F.C.P. pour **1.883.587 €**.

Contrairement à l'année précédente, ces trois catégories de placements enregistrent une baisse de leur valeur en 2022, plus prononcée pour les obligations et surtout les F.C.P. que pour les titres immobilisés.

Cette évolution s'est inscrite dans un contexte d'en- volée durable de l'inflation (de 5 % en janvier à 10 % en novembre pour la zone euro) faisant suite à la réouverture de l'économie après la pandémie de COVID-19, aux difficultés d'approvisionnement subies par certaines entreprises, puis au déclenchement de la guerre en Ukraine qui a engendré une hausse record des prix des matières premières (pétrole et gaz notamment).

En réaction à cette situation, les banques centrales ont décidé d'augmenter soudainement et significative- ment leurs taux d'intérêts après plus d'une décennie de taux bas (le principal taux directeur de la Réserve Fédérale Américaine a atteint 4,5 % en fin d'année contre 0,25 % au début de l'année, alors que celui de la Banque Centrale Européenne a été relevé à 2 % contre 0,5 %).

Les perspectives de croissance économique s'en sont trouvées compromises. La conjoncture économique, tout particulièrement dans l'industrie, s'est progressi- vement détériorée à la fois dans les pays développés et émergents, le niveau désormais élevé des stocks au regard des commandes et la contraction du commerce mondial faisant craindre la survenance d'une récession économique.

Dans ce contexte économique et géopolitique incer- tain, les marchés financiers mouvementés et marqués par une forte volatilité ont réagi brutalement et de façon plutôt inédite car tant les actions que les obligations ont fait l'objet de performances nettement négatives.

Concernant le marché des actions, 2022 a été la pire année aux Etats-Unis depuis 2008 (-18 % pour le S&P500), mais une des meilleures pour les actions liées aux matières premières notamment énergé- tiques. En Europe, les actions ont cependant moins reculé (-7 % pour le CAC40 qui s'est maintenu à un niveau relativement élevé, de l'ordre de 6.473,76 points au 30 décembre 2022). Ce sont les actions de croissance, notamment celles qui relèvent des entre- prises technologiques, qui ont le plus souffert en raison de leur forte dépendance aux taux d'intérêts, à l'inverse notamment des actions relevant du secteur de l'énergie qui ont nettement progressé.

Concernant le marché des obligations, la remontée des taux d'intérêt s'est traduite par un recul encore plus marqué de leurs valeurs (-19 % pour les obliga- tions d'état de la zone euro et -13 % pour les obliga- tions d'entreprises de bonne qualité de la zone euro). Cette tendance a été observée dans l'ensemble des régions du monde.

Fonds Libres : 554.718 € comprenant :

- un livret ASSOCIATIS pour 1.344 € ;
- un livret INSTITUTIONNEL et un livret INSTITU- TIONNEL+, pour 553.374 €

Ces fonds libres sont faiblement rémunérés mais offrent une totale disponibilité permettant d'ajuster notre trésorerie. Ils avaient pour mémoire été très largement abondés en 2021, suite à la vente de l'EHPAD de Franconville, et retrouvent leur niveau de 2020. Ils ont pour l'essentiel en 2022 permis de financer les divers travaux réalisés dans les immeu- bles de l'association, les taxes foncières afférentes à ces derniers, l'acquisition d'obligations et les indem- nités de licenciement versées aux personnels de l'as- sociation ayant cessé leur activité dans le contexte de la réforme de la Responsabilité des Gestionnaires Publics.

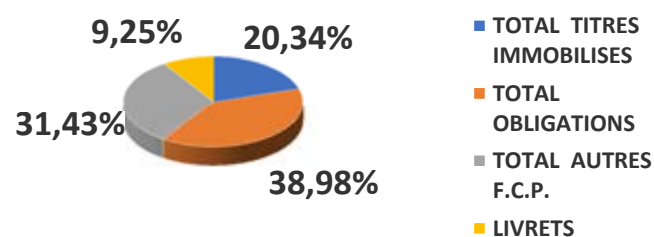
En rapprochant la valorisation globale de notre porte- feuille de la valeur de souscription des placements, notre association bénéficie d'une plus-value, latente, de **+ 1,19 % en 2022 contre + 9,54 % en 2021**. Même si l'évolution s'avère moins favorable qu'elle n'avait pu l'être à l'issue de l'année précédente, il n'en demeure pas moins qu'elle reste positive et cela d'au- tant plus si l'on considère les événements rappelés ci- dessus qui se sont déroulés au cours de l'année 2022.

Au total, la répartition par nature de produits des différentes composantes du portefeuille est la suivante :

Il est composé de titres immobilisés, dont des actions, pour 20,34 %, d'obligations à hauteur de 38,98 %, de FCP divers pour 31,43 % et enfin des livrets Associatis et Institutionnel + représentant 9,25 % du portefeuille total.

Désignation des valeurs	Situation au 31 décembre 2022	
	%	Valeurs
Total titres immobilisés	20,34	1.218.982,38
Total obligations	38,98	2.335.990,06
Total autres F.C.P.	31,43	1.883.587,01
Livret Associatis	0,00	1.343,82
Livret INSTITUTIONNEL	0,00	41,69
Livret INSTITUTIONNEL+	9,25	553.332,77
TOTAL GÉNÉRAL	100,00	5.993.277,73

Le portefeuille de l'A.F.C.M. est ainsi diversifié et sécurisé afin de limiter son exposition aux aléas bour- siers.



La Direction de l'A.F.C.M. recherche les meilleurs placements proposés par nos banquiers ; les arbitrages sont ensuite réalisés mensuellement en bureau et partagés avec le comité de direction chaque trimestre. Nous avons ainsi procédé en 2022 à l'acquisition d'un nouveau produit (une obligation), puis nous avons décidé de surseoir à de nouveaux placements afin d'être en mesure de faire face aux conséquences pour l'association de la réforme de la Responsabilité des Gestionnaires Publics (rembourse-

ments des excédents de cotisations et des fonds de réserve aux adhérents, versements d'indemnités aux personnels licenciés...).

Le Président remercie Christian DASNIERES-DE-VEIGY pour la teneur de ses propos et il passe maintenant la parole à Patrick D'ANGELO Premier Vice-Président en charge du secteur Immobilier de l'Association.



Cher Président, chers Amis,

Conformément à nos statuts, je vais vous présenter, comme chaque année, les travaux réalisés au cours de l'année 2022, et les projets envisagés pour l'année 2023.

Pour agrémenter cette présentation, vous aurez, comme tous les ans, quelques diapositives de notre patrimoine immobilier.

I. Travaux réalisés en 2022

Immeuble du Siège (75)

Comme je vous le disais l'année dernière, la numérisation de notre activité couplée avec le télétravail nous permet de réorganiser nos services et de réduire l'emprise des bureaux. Nous avons donc retenu les propositions de la société Korus, pour un nouvel aménagement des bureaux du second étage et pour la création de 3 logements sur l'espace libéré au 3^e étage. Les salariés ont été consultés pour le choix de couleur et de certains aménagements et meubles.

Les travaux du second étage se sont déroulés du 7 juin au 21 septembre, date à laquelle le personnel a pu s'installer dans les nouveaux bureaux. Comme vous allez pouvoir le constater sur les diapositives, le résultat est à la hauteur de nos espérances avec un design novateur.



Les dépenses pour ce chantier se sont élevées en 2022 à **347.317 €** financés sur nos fonds propres.



Nous avons ensuite procédé au vidage et au curage des bureaux du 3^e étage mais le chantier a été suspendu dans l'attente de la validation par la mairie de Paris de la convention de commercialité que nous avons signée avec la société ICADE.

Je précise que le changement d'usage de bureau en logement donne droit à commercialité. Les acteurs immobiliers souhaitant faire le contraire, c'est-à-dire transformer des logements en bureau, peuvent acquérir des droits de commercialité pour réaliser leur projet. Après une longue négociation et un montant plusieurs fois revu à la hausse, nous avons signé une convention avec ICADE pour un montant de 1.048.380 € ce qui nous permet de financer la totalité de nos travaux. La mairie de Paris a donné son accord le 13 décembre 2022.

Au total, **529.653 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **840.000 €**.

Résidence rue de la Lune (75)

Nous avons prévu de procéder au ravalement de la façade rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle qui est détériorée pour un montant de **77.672 €**. Les travaux devaient débuter en juin 2022 mais l'accord tardif de la Ville de Paris a retardé le chantier à 2023.

Nous avons poursuivi quelques travaux de rénovation des appartements libres, de sécurisation des ascenseurs et de remplacement de quelques fenêtres.

Au total, **55.037 €** ont été dépensés sur cette résidence, pour un budget prévisionnel de **135.000 €**.

Résidence de Soisy-sous-Montmorency (95)

Les travaux ont été peu nombreux dans cette résidence rénovée récemment.

- Comme chaque année nous avons réalisé des travaux d'entretien de nos ascenseurs (remplacement d'une porte et habillage complet d'une cabine).
- Enfin nous avons poursuivi les travaux de rénovation des appartements libres par les ouvriers de l'A.F.C.M. et divers prestataires pour un montant cumulé de **9.642 €** de peinture et **62.322 €** de plomberie et d'électricité.

Au total, **181.130 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **265.000 €**.

Résidence de Montmorency (95)

Les principaux travaux qui ont été réalisés sont les suivants :

- Nous avons rénové l'isolation et l'étanchéité de la terrasse de la salle Pierre Grégoire pour un montant de **60.455 €**.
- Des travaux d'entretien de nos ascenseurs ont été réalisés ; par le remplacement de divers matériels lourds sur deux appareils pour un montant de **51.425 €**.
- À noter comme à Soisy, l'effort constant de rénovation des appartements libres qui entraîne des dépenses significatives (**127.301 €** de peinture et **108.464 €** de plomberie et d'électricité). Ces travaux sont réalisés par les ouvriers de l'A.F.C.M. et les entreprises dédiées pour un montant cumulé de **235.765 €**.

- **Ravalement isolation des bâtiments du parc :**

Je rappelle que ces travaux, engagés fin 2020, consistaient à réaliser le ravalement et l'isolation partielle de tous les bâtiments de la résidence.

Nous en avons profité pour mettre en place une ventilation hydro-réglable des logements. Le chantier a été totalement achevé en septembre et toutes les réserves levées. Le résultat est très satisfaisant.

Au total, **1.015.446 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **1.145.000 €**.



Résidence de Courbevoie (92)

- Nous n'avons pas réalisé de dépenses significatives dans cette résidence.

Un logement du contingent ALPAF a été libéré et rénové par les équipes de l'Association et les entreprises dédiées.

Au total, **7.500 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **20.000 €**.

Tableau récapitulatif des dépenses par le site :

Le tableau projeté récapitule les travaux réalisés en 2022 et leur financement par le budget d'exploitation et la reprise sur les provisions. Nous avons dépensé en budget de fonctionnement **1.402.800 €** sur **1.650.000 €** prévu au budget prévisionnel, l'ajustement étant obtenu par la reprise sur provisions.

FINANCEMENT Provisions	COÛT ESTIMÉ mars 2022	Dépenses réalisées 31/12/22	COMMENTAIRE
Travaux souhaités			
Siège	390.000	384.788	Inv. déduit
Lune	115.000	41.069	Inv. déduit (élec. appts)
Courbevoie	10.000	2.820	Inv. déduit (élec. appts)
Montmorency	970.000	855.315	Inv. déduit (élec. appts)
Soisy-sous-Montmorency	165.000	118.808	Inv. déduit (élec. appts)
TOTAL	1.650.000	1.402.800	
Financement budget exploitation			
Siège	30.000		Budget prévisionnel 2022
Lune	43.000		Budget prévisionnel 2022
Courbevoie	10.000		Budget prévisionnel 2022
Montmorency	1.195.000		Budget prévisionnel 2022
Soisy-sous-Montmorency	152.000		Budget prévisionnel 2022
TOTAL	1.430.000		
Provisions au 1^{er} janvier 2022			
Siège	300.000		
Lune	140.000		
Courbevoie	0		
Montmorency	870.000		
Soisy-sous-Montmorency	130.000		
TOTAL	1.440.000		

Et en investissement nous avons dépensé **385.969 €** sur **305.000 €** prévu au budget prévisionnel.

INVESTISSEMENT	COÛT ESTIMÉ mars 2022	Dépenses réalisées 31/12/22	COMMENTAIRE
Travaux réalisés			
Siège	450.000	144.865	
Lune	20.000	13.969	appts rénovés
Courbevoie	10.000	4.681	
Montmorency	175.000	160.131	appts rénovés
Soisy-sous-Montmorency	100.000	62.323	appts rénovés
TOTAL	305.000	385.969	

II. Projets de travaux 2023

Immeuble du Siège :

- Comme indiqué précédemment nous créons actuellement 3 nouveaux logements à la place des bureaux du 3^e étage pour un montant de **550.000 €** financé par les droits de commercialité. Nous espérons une réception du chantier avant la fin du mois de juin.
- Une réflexion est aussi engagée pour la création de nouvelles caves dans les locaux d'archives non utilisés.



Résidence rue de La Lune : au 31 décembre 2022 les provisions représentaient 130.000 €.

- Nous procédons actuellement au ravalement de la façade rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Ce chantier devrait se terminer en mai.
- Un diagnostic thermique a été commandé pour déterminer les travaux nécessaires pour améliorer les performances énergétiques de l'immeuble comme nous en avons l'obligation.
- Nous poursuivrons aussi les travaux de rénovation des appartements libres.

En investissement nous souhaitons sur les 3 prochaines années poursuivre les travaux de rénovation des appartements (plomberie et électricité).

Résidence de Soisy-sous-Montmorency : au 31 décembre 2022 les provisions représentaient 118.000 €.

- Nous prévoyons quelques travaux d'élagage et d'entretien des plantes du square. Nous souhaitons aussi renforcer la sécurité en remplaçant les portes d'entrée des immeubles. Nous poursuivrons aussi la rénovation des appartements libres.

En investissement, nous prévoyons sur les 3 prochaines années de poursuivre les travaux de rénovation des appartements (plomberie et électricité) et de rénover l'armoire électrique de la Tour 3.

Résidence de Montmorency : au 31 décembre 2022 les provisions représentaient 142.000 €.

Rénovation ascenseurs

Nous continuerons de rénover progressivement le parc d'ascenseurs par le remplacement de 5 sols de cabines, d'une porte et d'un groupe de traction selon un plan de travaux prévu avec l'entreprise O.T.I.S.

Travaux divers

Comme chaque année, nous procédons à l'élagage ou l'abattage des arbres conformément aux préconisations de l'audit de l'O.N.F.

De même, nous allons réaliser quelques travaux de voirie, d'aménagement du parc et de remise en état à la suite des travaux de ravalement.

En investissement, nous prévoyons sur les 3 prochaines années de poursuivre les travaux de rénovation des appartements (plomberie et électricité).

Résidence de Courbevoie

En investissement, nous prévoyons cette année de poursuivre les travaux de rénovation des appartements (plomberie et électricité).

Tableau récapitulatif des projets de travaux immobiliers 2023 :

PROJET GROS TRAVAUX		
Récapitulatif 2023		
	COÛT ESTIMÉ	COMMENTAIRE
Travaux souhaités		
Siège	30.000	
Montmorency	390.000	
Soisy-sous-Montmorency	155.000	
Courbevoie	10.000	
Lune	110.000	
TOTAL	695.000	
Financement budget exploitation		
Siège	50.000	Budget prévisionnel 2022
Montmorency	400.000	Budget prévisionnel 2022
Soisy-sous-Montmorency	162.000	Budget prévisionnel 2022
Courbevoie	10.000	Budget prévisionnel 2022
Lune	120.000	Budget prévisionnel 2022
TOTAL	742.000	
Provisions		
Siège	0	Au 31 décembre 2022
Montmorency	142.000	Au 31 décembre 2022
Soisy-sous-Montmorency	118.000	Au 31 décembre 2022
Courbevoie	0	Au 31 décembre 2022
Lune	130.000	Au 31 décembre 2022
TOTAL PROVISIONS	390.000	
Investissement		
Rénovation électricité appartements libres ou occupés	115.000	Coût
Rénovation plomberie appartements libres ou occupés	105.000	
Siège : création 3 logements	590.000	

Le tableau présenté récapitule les travaux envisagés pour 2023 (**695.000 €**) ; le financement est assuré par le budget prévisionnel 2023 (**742.000 €**) et les provisions dont le montant représente **390.000 €** au 31 décembre 2022.

Résidence rue des Grands-Champs, Paris 20^e

L'immeuble a été acheté avec la MASFiP par l'intermédiaire d'une S.C.I. (80/20) en juillet 2010 pour 2 millions d'euros (400.000 € pour l'A.F.C.M.).

Tous les logements sont occupés. Les premiers locataires ont pu s'installer dans les lieux en juin 2014. Je rappelle que l'A.F.C.M. a obtenu l'attribution de 4 appartements situés au second étage de l'immeuble (2 studios et 2 F2).

Il est précisé que les tarifs des loyers sont fixés conformément aux conventions de prêts pour logements sociaux.

Conclusion

Quelques chiffres pour conclure, en complément de ceux déjà donnés dans le rapport moral du Président, montrent la bonne santé de notre secteur immobilier.

Le taux d'occupation des logements en 2022 reste excellent dans toutes nos résidences.

À Montmorency, notre résidence principale, le taux est supérieur à 98,48 % soit un des meilleurs taux observés ces dernières années.

Les autres sites sont stables à des niveaux très élevés (plus de 90 % pour la Lune, Courbevoie et le siège et plus 98 % pour Soisy en raison de travaux de rénovation des logements).

Le taux de recouvrement se maintient à un bon niveau, malgré les difficultés économiques, en raison notamment de la modération des loyers pratiqués. Les provisions pour impayés sont en baisse sur tous les sites.

Je vous rappelle les 3 principes qui inspirent notre démarche immobilière :

1. Le respect de l'équilibre budgétaire : les chiffres démontrent que ce secteur est fortement bénéficiaire.
2. Le maintien de la qualité de notre patrimoine : les sommes consacrées aux travaux d'entretien et d'investissement sont très importantes mais cela permet d'avoir des bâtiments remarquables.
3. Le respect de notre tradition sociale : les loyers sont en effet souvent inférieurs aux autres constructions sociales (qui n'ont pas forcément le même confort).

Et nos locataires sont, pour la plupart, des agents de la Fonction Publique.

Je tiens ici à saluer le travail des équipes d'ouvriers et de gardiens qui entretiennent nos sites, ainsi que le personnel du Siège en charge de l'Immobilier.

Et enfin et surtout Luc COLAS pour l'engagement sans failles qu'il porte à sa mission.

Je vous remercie

Patrick D'ANGELO est vivement remercié par le Président pour son allocution concernant les différents sites immobiliers de l'A.F.C.M. Le Président demande à Stéphane MARIE, Commissaire aux Comptes, de bien vouloir exposer son rapport au titre de l'année 2022.

Rapport du Commissaire aux Comptes

par Stéphane MARIE, Commissaire aux Comptes



Bonjour Mesdames,
Bonjour Messieurs,

Je suis ravi d'être parmi vous encore cette année pour commenter nos travaux sur les comptes de votre Association au 31 décembre 2022 tels qu'ils vous ont été présentés.

2022, est un exercice particulier du fait de la fin d'une partie de vos activités. Ceci est en conséquence un des points d'attention que nous avons examinés en nous assurant que ces particularités étaient correctement retranscrites et mentionnées dans l'annexe aux comptes présentés.

De façon générale, nous procédons à des travaux spécifiques sur vos estimations comptables, les éléments sur lesquels la Direction par ses analyses, par ses appréciations, peut avoir un impact sur les comptes. On porte de plus une attention sur la cohérence, le caractère de prudence des principes retenus.

Nous n'avons pas de commentaire à formuler sur ces estimations et notamment sur la prise en compte des licenciements et des restructurations formulés.

À l'issue de nos travaux, nous avons certifié en date du 9 mai les comptes de votre association comme réguliers et sincères.

Nous avons également émis un rapport concernant les conventions réglementées qui comme les années passées, fait état d'aucune convention au sein de votre association.

Pour conclure, je souligne la qualité des relations, la disponibilité, l'écoute des équipes comptables et immobilières de l'A.F.C.M. Je les remercie chaleureusement ainsi que l'attention que porte le Bureau à nos notes.

Je vous souhaite une excellente journée.

Le Président remercie le Commissaire aux Comptes M. MARIE pour la présentation de son rapport et pour l'entente cordiale qu'il entretient avec le personnel de l'A.F.C.M., qui facilite les bons échanges et un travail de qualité. Il soumet ensuite aux délégués les projets de résolutions qui feront l'objet d'un vote.

1. L'Assemblée Générale, après avoir entendu les commentaires du Président, du Trésorier, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2022 et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité de Direction.
2. Le résultat déficitaire de l'exercice, soit **339.924,92 €** est affecté à la réserve de prévoyance pour un montant de **339.924,92 €** (art. 41 des Statuts).
3. En vertu de l'article 21 des Statuts, l'Assemblée Générale laisse inchangé le taux de majoration du fonds de réserve des dépôts à restituer, prévu à l'article 12 des Statuts, fixé à **2 %** par l'A.G. du 28 mai 2019.
4. En vertu de l'article 21 des Statuts, l'Assemblée Générale laisse inchangé le taux d'intérêts sur remboursement des débits versés, prévu à l'article 35 des Statuts, fixé à **2 %** par l'A.G. du 27 mai 2014.
5. En vertu des articles 9 et 21 des Statuts, l'Assemblée Générale fixe le taux de la ristourne qui sera appliqué à la cotisation annuelle des comptables et régisseurs restant soumis au régime de la R.P.P. à compter du 1^{er} juillet 2023 à **20 %** pour les adhérents ayant entre 1 an et 4 ans d'ancienneté et à **25 %** pour les adhérents ayant 5 ans ou plus d'ancienneté.
6. L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 22 des Statuts en ajoutant le paragraphe suivant :
« Toutefois, compte tenu de l'ordonnance n° 408-2022 du 23 mars 2022, les membres du Comité de Direction en fonction au 31 décembre 2022 restent en fonction, au plus tard, jusqu'en 2027. »

Les projets de résolutions recueillent les votes des délégués à l'unanimité.

La parole est à présent donnée à Franck LEVEQUE pour proposer les modifications statutaires.

Proposition de modification des Statuts

par Franck LEVEQUE



Nous nous permettons de revenir devant vous pour une nouvelle modification des statuts.

Je vous rappelle que lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 novembre dernier, nous avons sécurisé le mandat des délégués en modifiant l'article 15 alinéa 5 des Statuts, ce qui permet aux délégués d'être aujourd'hui tous présents et présentes de manière légitime. C'est ainsi que le mandat des délégués composant l'Assemblée Générale va jusqu'en 2027, au plus tard.

La proposition, qui va vous être soumise, s'inscrit dans la même ligne.

Cette proposition modifie, cette fois-ci, l'article 22 des Statuts portant sur le Comité de Direction. Traditionnellement, le comité de direction est renouvelable par moitié tous les trois ans. Actuellement, le Comité de Direction est composé de 21 membres dont 10 renouvelables en 2024 et 11 en 2027. La proposition consiste à maintenir en fonction les membres du Comité de Direction en fonction au 31 décembre 2022 jusqu'en 2027, au plus tard ; comme les délégués.

Deux principales motivations à cette proposition :

La première motivation est de maintenir en fonction ceux qui connaissent les tenants et les aboutissants des travaux de la réforme : les engagements administratifs et financiers pris sur la sortie de la R.P.P., le maintien de la R.P.P. sur une partie du territoire ainsi que la nouvelle offre de service au bénéfice de l'ensemble des gestionnaires publics ; bref, tous ces engagements qui ont été présentés lors des différents comités de direction tenus depuis le vote de l'ordonnance relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics doivent être

tenus et suivis par celles et ceux-ci qui ont été à la manœuvre.

La seconde motivation est de disposer d'un temps statutaire plus long pour définir de nouveaux statuts, des statuts plus ouverts, plus larges permettant de couvrir tous les champs de la responsabilité et d'affirmer la pérennité de l'A.F.C.M. ; donc de ne pas organiser des élections partielles de renouvellement du Comité de Direction alors que le rythme de croisière n'est pas encore atteint.

Le ministre, par l'intermédiaire de la Direction Générale des Finances Publiques, a été saisi le 3 avril dernier de cette proposition car bien entendu il doit, en conformité avec nos Statuts et particulièrement l'article 1^{er}, agréer ces modifications adoptées par l'Assemblée Générale. L'examen de cette proposition est en cours mais la formalité initiale est tout d'abord l'adoption par l'Assemblée Générale.

D'où la proposition qui vous est faite et que je vous lis : Article 22 complété comme suit :

"Toutefois, compte tenu de l'ordonnance n° 408-2022 du 23 mars 2022, les membres du Comité de Direction en fonction au 31 décembre 2022 restent en fonction, au plus tard, jusqu'en 2027."

La résolution est adoptée à l'unanimité par les délégués.

La parole est à présent donnée à Laurent ROSE-HANO pour présenter les budgets 2023



I - FONCTIONNEMENT - PRODUITS

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation budgétés s'élèvent à **4.650 k€** soit une baisse d'un tiers par rapport aux produits d'exploitation comptabilisés en 2022.

Nous commençons par les recettes car leur niveau conditionne nos capacités budgétaires.

R.P.P.

Environ 500 comptables et régisseurs sont toujours obligés de constituer des garanties pour couvrir leur R.P.P. dans les COM. Cette recette est estimée à **10 k€ (1.300 k€ en 2022)**.

R.G.P.

La nouvelle offre de l'A.F.C.M. adossée à la R.G.P. rencontre un véritable succès. Cette recette est estimée à **150 k€** ; recette déjà réalisée (l'avantage de faire le budget en cours d'exercice est qu'il présente un haut degré de fiabilité).

LES LOYERS

Le taux d'occupation de nos logements étant toujours très élevé, et l'indice IRL devant poursuivre sa progression, nous escomptons une hausse, modérée car nous sommes prudents, de **1,4 %**.

LES AUTRES PRODUITS

Nous ne comptons pas recevoir de subventions d'exploitation.

Nous avons estimé les charges récupérables, donc les provisions sur ces charges, à hauteur de **1.307 k€**. Quelle que soit l'évolution, elle sera neutre quant à l'équilibre budgétaire de l'A.F.C.M.

RECETTES D'ORDRE

Nous reprenons les provisions constituées pour **105 k€** afin de financer les charges provisionnées dont les dépréciations d'actifs (prêts, débits, travaux).

LES PRODUITS FINANCIERS

Nous avons diminué des deux tiers les recettes du portefeuille car celui-ci sera partiellement vendu au cours de l'exercice.

Comme le portefeuille sera vendu, nous reprenons les provisions pour dépréciation, que les moins-values soient réalisées ou non. Cette recette d'ordre se situe à 330 k€.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nous ajustons notre comptabilisation des Fonds de Réserve à la nouvelle situation. Dans ce cadre, nous réintégrons en produits exceptionnels (recettes d'ordre de **1.680 k€**) les fonds de réserve prescrits les plus anciens (2005 à 2012).

Enfin, nous constatons le produit des cessions du portefeuille et du droit de commercialité pour un total espéré de **5.800 k€ : 4.800 k€** de valeurs, et **1.000 k€** de droit de commercialité.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **12.510 k€** mais il n'est pas comparable aux recettes réalisées en 2022 (**7.179 k€**) en raison des opérations exceptionnelles de cessions d'actifs.

II - FONCTIONNEMENT - CHARGES

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent à **5.982 k€** soit **18 %** de moins que les charges réalisées en 2022.

Les fournitures sont prévues en baisse de **30 %** ce qui résulte de la diminution de format de l'A.F.C.M.

Les frais d'entretien de notre parc immobilier sont également en baisse de **40 %** car nous avons achevé l'essentiel du programme de ravalement : Soisy et Montmorency sont faits, reste la rue de la Lune.

Les impôts sont stables.

Les charges de personnel ne diminuent que de **7 %** car les indemnités de licenciement consomment la diminution de la charge salariale.

Les charges diverses sont estimées à **210 k€**.

Les charges locatives sont comptabilisées au même niveau que les provisions sur ces charges.

LES DÉPENSES D'ORDRE

Les dotations aux amortissements et provisions sont stables à hauteur de 499 k€.

LES CHARGES FINANCIÈRES

Nous consacrerons **0,2 %** de notre budget de fonctionnement aux intérêts de notre dette (**24 k€**) ; cela montre bien le coût mesuré de notre dette.

En revanche, les majorations des fonds de réserve nous couteront, pour la charge supportée par l'exercice 2023, six fois plus que notre dette bancaire en intérêts : **117 k€**.

Bien que nous cédions l'essentiel de notre portefeuille, nous prévoyons tout de même une dotation aux provisions pour dépréciation de **50 k€**, la prudence nous caractérise.

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Quelques charges résiduelles pour **28 k€**, et surtout

Une valeur nette comptable de **5.800 k€** pour les actifs cédés. Cela signifie que nous ne prévoyons pas de plus-value sur ces cessions car :

- Le droit de commercialité n'était pas inscrit au bilan. Nous l'entrons donc pour sa valeur de cession. Nous l'entrons pour pouvoir comptabiliser sa cession.
- Nous sommes prudents en n'inscrivant pas de plus-value sur les cessions de nos titres.

LE RÉSULTAT

Les dépenses budgétaires s'élèvent à **11.884 k€** alors que les recettes se situent à **12.510 k€**. Nous comptons ainsi réaliser un résultat de **626 k€** soit **5 %** de notre budget.

III – INVESTISSEMENT - EMPLOIS

LES EMPLOIS D'ORDRE

Nous l'avons vu avec l'examen des recettes de fonctionnement, nous prévoyons de reprendre nos provisions d'exploitation pour **105 k€**.

LES FONDS DE RÉSERVE

Les fonds de réserve prescrits, vu en produits exceptionnels de la section de fonctionnement, et les fonds de réserve remboursés constitueront un emploi estimé à **3.960 k€**. Comparés aux **242 k€** réalisés en 2022, vous mesurez l'impact budgétaire du changement de modèle de l'A.F.C.M.

LES INTÉRÊTS SUR FONDS DE RÉSERVE

Le coût annuel du fonds de réserve (**117 k€** budgété en 2023) est remonté en haut du bilan. Son versement effectif est donc supporté par la section

d'investissement en fonction des demandes des adhérents. Nous prévoyons pour 2023 **2.300 k€** de versements.

LA PART CAPITAL DE L'ANNUITÉ

La part de capital remboursé par l'annuité 2023 est de **525 k€**. Notre dette actuelle sera remboursée dans 4 ans.

IMMOBILIER

Le budget prévoit d'investir **610 k€** dans notre parc immobilier ce qui se situe au niveau moyen des exercices précédents.

DÉBETS

Comme nous ne cessons pas notre activité de cautionnement des débits, nous avons prévu un emploi à hauteur de **50 k€** que vous pouvez comparer au produit budgété : **10 k€**.

Nous avons inscrit la reprise des provisions pour dépréciation d'actif financiers, puisqu'ils sont vendus, pour **330 k€**.

IV – INVESTISSEMENT - RESSOURCES

DIVERS

Quelques provisions pour travaux pour **19 k€**.

Quelques fonds de réserve pour les adhérents des COM pour **5 k€**.

La sortie de l'actif du droit de commercialité : **1.000 k€**.

LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Recette d'ordre : Sortie d'actif de notre portefeuille : **4.800 k€**.

Recettes réelles : les remboursements des prêts accordés pour **60 k€** et les remboursements sur les débits versés pour **160 k€** (voir le focus de l'analyse du bilan).

Variation du fonds de roulement : après inscription des provisions financières (**50 k€**) et de l'autofinancement de **626 k€**, nous constatons une variation négative du fonds de roulement de **393 k€**.

Le Président remercie Laurent ROSE-HANO pour son intervention et demande aux délégués s'ils ont des questions ou des observations concernant le budget 2023. Ils sont adoptés à l'unanimité par l'ensemble des délégués.

Vincent BOUILLAGUET propose à Lionel LE GALL, Président du Conseil d'Administration, de bien vouloir intervenir pour l'A.M.F.

Intervention de Lionel Le Gall

Président du Conseil d'Administration de l' A.M.F.



Je te remercie Vincent,

Bonjour à toutes et à tous ceux que je n'ai pas salués ce matin.

Je vais commencer par une question : êtes-vous tous assurés ?

Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à venir me parler à la fin de l'Assemblée Générale.

Je vais vous parler d'assurance bien que le nouveau système de R.G.P ait été pensé sans assurance.

Je rappelle que l'assurance est libre et qu'il appartient à chacun d'estimer son risque.

Florence LUSTMAN, Présidente de la Fédération Française de l'Assurance, a habitude de dire que l'assurance est là pour permettre aux opérateurs de prendre leurs risques.

L'assurance c'est comme l'huile dans les rouages, fluidifier la vie des acteurs économiques car malgré toutes les précautions que vous pourrez prendre, le risque zéro n'existe pas.

Il m'est souvent demandé à quoi cela peut-il servir de s'assurer ? A rien, sauf lorsque le risque survient. Certains ici présents ont fait appel aux services de l'A.M.F. et je crois pouvoir dire que nous avons toujours été présents pour accompagner les comptables. Nous allons continuer, car pour l'A.M.F. c'est sa raison d'être.

L'assurance représente un secteur économique important en France mais en Europe également, elle est très réglementée, elle est contrôlée par l'A.C.P.R., Autorité de Contrôle qui peut infliger des amendes.

Il s'agit d'un secteur très réglementé car systémique pour un Etat. Cette activité est comparable à l'activité bancaire. Depuis la crise financière de 2008, la réglementation s'est fortement densifiée en matière de contrôle interne et je peux dire qu'avec la disparition de la R.P.P., vous allez devoir passer davantage de temps au contrôle interne relatif à la gestion de vos structures.

En terme réglementaire dans le monde de l'assurance c'est 10 fois ce que vous connaissez. Et tous les ans il y a des nouveautés.

Je pense que c'est vers cela que vous allez tendre, c'est pourquoi le risque zéro n'existe pas. Si vous ne respectez pas ces nouvelles normes de contrôle et bien vous serez en faute.

Concernant les statistiques du produit que nous avons développé depuis le 15 novembre 2022 qui s'appelle APICO.

Nous avons basculé un grand nombre de nos sociétaires, nous avons gardé 75 % de nos sociétaires, Les comptables ont gardé une certaine sensibilité au risque associé à la responsabilité financière.

Nous avons dans notre portefeuille des comptables mais également des régisseurs, la responsabilité de caisse a été supprimée pour les régisseurs mais nous avons gardé 90 % de nos sociétaires parmi les régisseurs, nous avons adapté le contrat, normalement c'est à la collectivité de supporter la charge, ce n'est peut-être pas un sujet pour l'Etat de combler un déficit, mais pour les établissements publics et les collectivités locales qui découvrent

qu'ils doivent supporter ces charges, ils n'adhèrent pas forcément. Savoir que les régisseurs sont assurés et que finalement c'est une charge qui va être compensée ça leur va très bien et nous avons des souscriptions tous les jours pour les régisseurs.

Enfin concernant les ordonnateurs, la nouvelle cible, nous sommes à 50 % de la cible que nous nous étions fixés, nous sommes au mois de mai, dans un environnement qui est un peu compliqué, c'est plutôt bon surtout que ce soient eux qui ont cette fameuse sensibilité au risque la plus éloignée.

Nous poursuivons notre activité dans ce nouvel environnement. Nous développons la communication, jusqu'ici nous étions occupés à conseiller nos sociétaires, nous y avons consacré l'essentiel de nos moyens, maintenant le développement de la communication à l'adresse des ordonnateurs qui commence, nous sommes aidés par des agences de communications. Nous avons créé la semaine dernière la page LinkedIn de l'A.M.F.

Nous développons une nouvelle activité pour l'A.F.C.M., l'A.F.C.M. qui a obtenu son agrément auprès de l'ORIAS pour devenir mandataire d'assurance et qui va travailler avec nous pour vendre notre produit. C'est une réelle joie d'avoir conclu ce partenariat, il existe des liens très forts qui unissent nos deux maisons, il ne faut jamais oublier que l'A.M.F. a été créée par l'A.F.C.M. en 1936, c'est une belle histoire que nous tenons à poursuivre.

Revenons maintenant sur le risque, le risque est-il suffisamment présent dans le système R.G.P. pour devoir s'assurer ?

J'ai eu récemment un échange avec un avocat spécialisé dans le contentieux administratif et la responsabilité financière, il m'a indiqué que pour 40 jugements annuels de gestionnaires publics, objectif que c'est officiellement fixé la Cour des Comptes, il faut 250 affaires ouvertes.

Je vais vous parler d'une affaire, vous me direz ensuite si vous estimez que cela mérite une sanction financière de la Cour des Comptes.

Première infraction relevée : engagement de dépense par une personne non habilitée, des dépenses ont été effectuées en 2017 à hauteur de 161.497,93 € sur la base d'un bordereau de mandat porteur d'une signature non identifiée et ne correspondant pas à celle de l'ordonnateur. Une ou plusieurs personnes, qui restent à identifier, sont susceptibles en s'immisçant dans les fonctions de l'ordonnateur du lycée validant un bordereau de mandat sans en avoir le pouvoir engagé leurs responsabilités au titre de l'infraction précitée, pour chaque personne mise en cause l'instruction devra établir le montant de rémunérations annuelles à la date de l'infraction.

Deuxième infraction : sur la non-production de compte, les faits et leurs qualifications juridiques selon le déféré complémentaire le compte financier 2019 transmis serait incomplet, en outre le compte de résultat des exercices 2017 et 2018 ferait défaut, ces irrégularités sont de nature à retirer aux documents comptables déposés au titre de ces trois exercices la qualification de comptes régulièrement produits.

Vient ensuite les irrégularités susceptibles d'être constitutifs d'une faute grave de gestion ayant entraîné un préjudice financier significatif : paiement des mandats sans conservation des pièces justificatives lors du paiement d'au moins 6 bordereaux de mandat. Le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public prévoit que les ordonnateurs transmettent aux comptables publics compétents les ordres de recouvrer et de payer assortis des pièces justificatives requises ainsi que les certifications qu'elle délivre.

Selon le déféré de la Chambre Régionale des Comptes, un mandat payé le 22 septembre 2017 pour 2.108,40 € n'était pas accompagné d'une pièce justificative requise par la nomenclature, en outre selon le déféré pièce n°3 entre octobre et décembre 2017 six autres mandats auraient été payés sans aucune pièce – bordereau 26 : 393,94 €, bordereau 28 : 6.130,56 €, bordereau 29 : 3.693,60 €, bordereau 30 : 672,35 €, bordereau 35 : 1.000,00 € et bordereau 36 : 903,90 €.

Dès lors, l'ordonnateur en transmettant les mandats sans pièces à l'appui, pourrait avoir enfreint les règles précitées, relatives à l'exécution des dépenses de l'établissement dont il avait la charge, l'instruction devra établir si certaines de ces dépenses ont pu causer un préjudice à l'établissement.

Le comptable public pourrait également avoir, en procédant au paiement sans disposer des pièces justificatives nécessaires, enfreint les règles précitées.

Nous constatons ici que l'ordonnateur ainsi que le comptable sont mis en cause conjointement.

Pour poursuivre le réquisitoire, il est constaté : absence de suivi des dépenses engagées par l'ordonnateur « du fait de ses fonctions de chef d'établissement, il appartenait à l'ordonnateur de se doter de tous les moyens de suivre la gestion des dépenses, des recettes et de la trésorerie pour l'établissement ». En effet, l'instruction budgétaire et comptable M 9.6, applicable aux établissements publics d'enseignement dispose dans sa rubrique 1.1.2.4.2. Que « le comptable produit au chef d'établissement la situation mensuelle des recettes et des dépenses ».

Investi de tout pouvoir de gestion, face aux difficultés graves posées par la non-production des états mensuels des dépenses et des recettes qui l'empêchaient de disposer d'une vision actualisée des moyens financiers disponibles dans l'établissement, le chef d'établissement aurait dû prendre des mesures. En s'abstenant de le faire, il pourrait avoir commis une faute de gestion.

L'absence de réaction du chef d'établissement à la non-production par l'agent comptable, de ces situations mensuelles le privait d'un outil indispensable à tout gestionnaire.

Le chef d'établissement, par son inaction, pour se faire remettre ces situations, pourrait ainsi avoir enfreint les règles de gestion qui lui incombent de par ses fonctions.

Absence de bonne tenue des régies lors d'un contrôle, selon le déféré complémentaire certains documents constitutifs des régies ne seraient pas complets. Ainsi, une décision du 15 septembre 2017 portant création d'une régie de recette aurait été signée par une personne non habilitée et ne comporterait pas le cachet du proviseur. Des constats similaires porteraient sur l'exercice 2018.

Irrégularités dans les avances pour menues dépenses, par ailleurs les bordereaux de menues-dépenses exercices 2017 et 2018 semblent indiquer que des dépenses en lien avec des voyages ont pu avoir lieu sans que des régies n'aient été mises en place, en mouvementant le compte 548, que le montant des avances faites à ce titre ne peut excéder 300 euros et que cette avance doit être fixée par décision de l'ordonnateur.

Non-recouvrement des créances du service de restauration et d'hébergement de l'établissement avant reprise en mains en 2019, le déféré complémentaire fait état d'un taux élevé de non-recouvrement des créances de l'établissement en 2018, il incombera à l'instruction d'établir si, en la matière, des fautes ont été commises, entraînant un effet négatif sur la situation financière de l'établissement.

Sur l'existence d'un préjudice financier significatif, l'instruction devra établir l'existence d'un préjudice financier significatif, ressortant de l'ensemble des nombreuses irrégularités ci-dessus.

Les responsabilités maintenant, d'une façon générale, l'ensemble des dysfonctionnements constatés témoigne de négligences répétées du proviseur dans l'exercice de ses fonctions de gestion, provoquant un désordre susceptible d'avoir causé préjudice à l'établissement. Dès lors sa responsabilité paraît devoir être examinée, dans le cadre de l'instruction, pour ces faits, qui ensemble sont susceptibles d'être constitutifs d'une faute grave de gestion.

Cette faute pourrait être d'autant plus grave que les désordres budgétaires et comptables dans ce lycée, qui selon le déféré, a connu six agents comptables successifs en trois ans et demi ont perduré sur une période conséquente, sans que l'ordonnateur ne prenne les mesures pour y mettre fin.

Par ailleurs, la responsabilité des comptables publics pourrait être recherchée, pour les faits relevant de leurs obligations, « l'instruction devra également porter sur toute autre personne qui aurait pu participer à la faute grave de gestion dans son ensemble ».

Nous verrons quelle suite il sera donné à cette affaire mais nous sommes assez loin à mon avis de cas très grave de mise en cause tel que cela avait été évoqué aux origines de la réforme de responsabilité des gestionnaires publics.

Maintenant je vous le dis comme au début de mon propos, vous serez toujours bien accueilli à l'A.M.F.

Je cède la parole au Président.

Vincent BOUILLAGUET remercie Lionel LE GALL pour son éclairage contemporain, juridique avec une certaine forme de subjectivité mais d'objectivité également. Chacun s'approprie après à sa manière la matière mais dans la réalité on voit bien qu'il y a beaucoup de choses qui ont changé et d'autres qui n'ont pas changé. Il propose maintenant d'écouter un autre sujet complexe que va introduire Marion LELOUVIER, Présidente du Directoire de la Fondation de l'Avenir, qu'il remercie d'être présente et fidèle à notre rendez-vous.

Présidente du Directoire de la Fondation de l'Avenir



Bonjour à toutes et à tous,

La Fondation de l'Avenir est fidèle aux Assemblées Générales de l'A.F.C.M. mais je crois que l'on peut surtout dire que c'est l'A.F.C.M. qui est fidèle à la Fondation de l'Avenir, puisque l'A.F.C.M. a contribué à la création de notre Fondation reconnue d'utilité publique au moment de la loi sur les fondations en France, en 1987. Avec la Mutualité Fonction Publique, vous avez apporté une dotation initiale, avec pour objectif de contribuer à l'intérêt général, à la recherche. Par une action philanthropique engagée, soutenue par les pouvoirs publics, par la mécanique fiscale, une Fondation comme la nôtre peut accompagner à son tour les établissements publics, notamment les unités I.N.S.E.R.M. et C.N.R.S., partout en France, et aussi des établissements privés à but non lucratif. L'objet

principal de notre Fondation est d'accélérer le progrès médical. L'un des premiers axes de communication de la Fondation, à la fin des années 1980, alors que les progrès techniques et technologiques étaient de plus en plus nombreux en médecine et en chirurgie, était « du don à la découverte, de la découverte à la guérison, vite ». Depuis toujours, notre Fondation finance essentiellement de la recherche médicale appliquée au bénéfice immédiat du patient et, quand les travaux sont inédits et porteurs, elle consacre aussi quelques budgets à la recherche fondamentale ou translationnelle, on va le voir.

Aujourd'hui nous savons que tous les investissements qui ont été réalisés ont permis et permettent, soit de découvrir de nouvelles voies de guérison possible, soit à minima de mieux accompagner et former les soignants, de mieux collaborer et d'améliorer la qualité et l'espérance de vie des patients.

Lors de la dernière Assemblée Générale, nous vous avons présenté le projet MACARONI du Docteur Guillaume MABILLEAU, maître de conférences et praticien hospitalier à Angers, qui vise à apporter de meilleures connaissances sur la santé osseuse après une chirurgie bariatrique afin de proposer un dépistage précoce des patients à risque et prévenir les fractures. Fin 2022, le Président Vincent BOUILLAGUET a remis avec moi la « médaille A.F.C.M. – Prix Jean BAYLE-LESPITAU, lors de la 10^e cérémonie des Trophées de l'Avenir, au Professeur Jean-Luc PUEL, Directeur de l'unité de recherche « surdités, acouphènes et thérapies » à l'institut des Neurosciences de Montpellier. Chercheur connu et reconnu notamment dans la lutte contre les acouphènes.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir le Professeur Jean-David BOUAZIZ et le Docteur Reem AL-DACCAK qui vont nous rejoindre et présenter leurs recherches menées à l'Hôpital Saint-Louis (AP-HP), cette fois-ci sur une maladie rare, en dermatologie. Lauréats 2022 du dispositif phare de la Fondation de l'Avenir, « l'appel à projet recherche médicale », ce projet s'inscrit dans la logique de la Fondation qui consiste à soutenir de nouvelles hypothèses et apporter des financements d'amorçage. J'ai donc le plaisir à la fois de les rencontrer pour la première fois et de leur donner la parole.

Et je leur laisse la place.

Avant de commencer je voulais remercier chaleureusement avec beaucoup d'émotion et également de respect pour l'Assemblée d'aujourd'hui à la fois la Fondation de l'Avenir et l'A.F.C.M.

Je vous avoue qu'on est un peu impressionné devant cet auditoire et vous dis à quel point des financements pour ce qu'on va appeler de la recherche translationnelle sont indispensables pour nous deux et pour toute l'équipe et pour aider les malades. On va vous expliquer tout cela avec j'espère le plus de clarté possible.

En tous les cas c'est un grand merci qu'on vous fait et on va essayer de vous expliquer en quoi consiste la recherche qui a déjà un peu commencé et qui j'espère va aboutir sur des nouveaux espoirs thérapeutiques pour cette maladie de peau qu'on appelle : Epidermolyse Bulleuse Dystrophique.



Les deux chercheurs sont chaleureusement remerciés par le Président pour leur intervention, leur humanité, leur solidarité et leurs recherches fondamentales que l'A.F.C.M. soutient dans les meilleures conditions possibles.

Jean-David BOUAZIZ

Reprogrammation du système immunitaire : Stratégie thérapeutique alternative pour l'Epidermolyse Bulleuse Dystrophique

Son Projet

Résumé du projet

L'épidermolyse bulleuse dystrophique est une maladie héréditaire, rare et sévère de la peau. De manifestation dès la naissance « enfants papillons », les patients souffrent quotidiennement d'infections, de cloques et d'anomalie de cicatrisation entravant de manière significative leur qualité de vie. Aujourd'hui, l'absence de thérapie nous pousse à développer de nouvelles stratégies symptomatiques afin de soulager leur souffrance.

Ainsi, nous souhaitons développer une thérapie ciblée utilisant des cellules souches placentaires et/ou leurs dérivés (vésicules extracellulaires) pour soulager les symptômes divers de cette maladie dévastatrice.

L'épidermolyse bulleuse dystrophique (ebd) est une maladie rare et invalidante associée à de multiples complications locales et systémiques pour lesquelles il n'existe aujourd'hui aucun traitement satisfaisant. La thérapie génique, les thérapies cellulaires, le remplacement des protéines et les approches pharmacologiques ont montré des résultats prometteurs. Pourtant, un traitement curatif à toutes les formes d'ebd est un challenge qui relèverait de la médecine de précision, prenant en compte la variabilité individuelle tout en impliquant probablement une combinaison d'approches complémentaires.

Les choix thérapeutiques visant à restaurer les fonctions génétiques défectueuses combinées à des stratégies ciblant les symptômes cliniques semblent très prometteurs pour aborder les caractéristiques spécifiques des différentes formes de la maladie. Au sein de la variabilité individuelle, le système immunitaire est un système stratégique hautement plastique orchestrant à la fois santé et maladie.

De ce point de vue, la capacité du système immunitaire de réparation et de guérison est aujourd'hui au centre de la médecine de précision pour les maladies à complications systémiques. Ainsi, fournir les connaissances fondamentales et translationnelles pour une stratégie ciblant les aspects immunologiques pour améliorer les conditions et l'espérance de vie des patients atteints d'ebd constitue une approche originale pour répondre au besoin urgent d'une stratégie pour atténuer les manifestations extérieures et intérieures d'ebd.

La réalisation de ce projet devrait aboutir à la publication de deux articles à la fois fondamental/translationnel et clinique. De plus, nos travaux permettront la mise en place d'une nouvelle procédure de diagnostic/classification de la sévérité de la maladie fondée sur le « immunomonitoring » plutôt que sur les procédures invasives ou longues telles que les lésions cutanées (biopsies) et les approches génétiques (mutations).

Budget : 40 000 €

Intervention de Mme Emmanuelle Chouvelon

Cheffe de la Mission Responsabilité, Doctrines et Contrôles Internes Comptables de la DGFIP



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

En tant que représentante du Ministre, je suis heureuse d'être parmi vous à l'occasion de cette Assemblée Générale.

L'année 2022, comme vous le savez, fut une année porteuse de bouleversements institutionnels importants pour la gestion publique. Elle a vu l'adoption de l'ordonnance du 23 mars 2022 qui régit la responsabilité unifiée des gestionnaires publics et ses décrets d'application pris le 22 décembre.

L'édifice juridique est aujourd'hui posé mais qu'on ne s'y trompe pas, il s'agit d'une réforme de grande ampleur, qui à bas bruit, conduit à modifier profondément nos façons de travailler. Jusqu'à présent tournées essentiellement vers la crainte d'être mis en cause, nos pratiques étaient parfois tellement imprégnées par la R.P.P. que l'on en oubliait la finalité de notre action : mobiliser nos ressources pour faire rentrer l'argent en recouvrement plutôt que de se focaliser plus que de raison sur la crainte de prescription et payer les dépenses en fluidifiant la chaîne de la dépense sans l'entraver inutilement.

La réforme concerne toutes les sphères et tous les acteurs de l'action publique. Pas seulement les services gestionnaires, appelés à identifier leurs risques et à assumer leurs choix, mais aussi les comptables sur qui ne doit plus reposer de façon univoque la sanction et enfin les juridictions financières dont les méthodes de travail, doivent aussi s'adapter notamment dans l'instruction des affaires. On pourra trouver une certaine filiation avec la C.D.B.F. mais c'est malgré tout un nouveau champ à écrire avec des jeux nouveaux d'acteurs. On le perçoit bien, il est compliqué de supprimer la R.P.P. d'un trait de plume, tant elle a structuré de façon plus ou moins diffuse nos modes de fonctionnement, nos façons d'agir et de penser à tel point qu'on se surprend à la faire renaître ou revivre à la faveur de nos réflexions de simplification.

La DGFIP pour sa part travaille sur ses procédures. Elle les revisite en s'interrogeant sans cesse sur ce qui relevait directement de la R.P.P. et ce qui constitue le socle du « métier ». Ce n'est guère aisé, mais redonne aussi son sens premier à la maîtrise des risques, la capacité à identifier, réinterroger ses procédures et prioriser les tâches en fonction des enjeux. Ces réflexions sont menées à titre d'illustration sur les modalités de production des comptes de gestion, mais aussi sur le recouvrement forcé de l'impôt avec la mise en place de nouvelles méthodes de suivi des états des restes à recouvrer pour les comptables et les équipes dédiées en direction.

La suppression de la R.P.P., c'est aussi l'un des principaux attributs du comptable qui disparaît. Le cautionnement est bel et bien derrière nous. Fondée sur une volonté de démocratiser l'accès aux fonctions de comptables publics à tous y compris les moins fortunés, l'A.F.C.M. repose dans le cadre d'une démarche mutualiste sur la solidarité entre comptable. Ce sont ces valeurs qui furent le ferment de l'A.F.C.M., qui doivent présider aujourd'hui à l'opération de restitution des fonds de réserve engagée depuis quelques semaines. Il s'agit d'une opération historique et inédite par son ampleur. Près de 140 000 comptables et assimilés, concernés pour des montants plus ou moins importants, quelques dizaines à quelques milliers d'euros, vont voir leurs fonds de réserve remboursés sous réserve bien sûr qu'il n'y ait pas de débits (administratif ou juridictionnel) non apurés.

Au-delà de l'obligation statutaire, c'est évidemment une obligation morale envers les sociétaires que de rembourser tous les adhérents, cotisants ou non cotisants et leurs ayants-droit, même si aujourd'hui, tous sont considérés comme non cotisants, et même si l'opération entraîne nécessairement des coûts de gestion. Cette opération qui sera scrutée doit se réaliser dans des conditions de sécurité juridique irréprochables. Elle s'engage bien et le directeur général premier représentant du ministre veillera à la suivre.

Il est, en effet, de notre devoir collectif que tout se passe dans les meilleures conditions de sécurité juridique. Nous savons l'inquiétude quant à l'avenir de l'A.F.C.M. car son champ de compétence se limite à une partie résiduelle de la communauté des comptables et régisseurs ultramarins. La nouvelle offre à destination des gestionnaires pour cautionner les sanctions suscite des interrogations sur son fondement juridique au regard des règles prudentielles et assurantielles de la part de l'administration que je représente et n'a pas recueilli l'agrément du ministre.

En cette première année de mise en œuvre du régime de responsabilité des gestionnaires publics et au moment où la 7^e chambre de la Cour des Comptes entame ses premières instructions, il reste encore de nombreuses inconnues. Pour la communauté des comptables, l'enjeu de cette première année est de continuer à sécuriser nos procédures internes mais aussi d'accompagner nos partenaires, ministères, organismes publics, collectivités locales, hôpitaux et d'appréhender concrètement ce nouvel environnement. Je ne doute pas que les prochains mois seront riches d'enseignements et qu'ils nous permettront de nous inscrire collectivement dans des organisations et des procédures qui répondent aux objectifs de la réforme en matière de responsabilité, de transparence, de régularité et de probité de la gestion publique.

Je vous remercie.

Le Président remercie Emmanuelle CHOUVELON pour son intervention et informe que l'Assemblée Générale arrive à son terme, il précise que la prochaine Assemblée Générale aura le lieu le Mardi 28 mai 2024.

Discours de clôture du Président



Monsieur le Directeur général des Finances Publiques, Monsieur FOURNEL, représenté par Monsieur le Directeur général adjoint Antoine MAGNANT,

Monsieur le Maire de Soisy-sous-Montmorency, Monsieur STREHAIANO,

Madame l'avocate générale près la Cour des Comptes, Madame Alice BOSSIÈRE,

Mesdames Messieurs en vos fonctions et qualités,

Chers collègues, chers amis,

Bienvenue à vous tous chers gestionnaires publics, vous le voyez j'entre directement dans le sujet ;

Merci de votre présence, nombreuse, en ce nouveau lieu au cœur de Paris.

Bienvenue également à nos amis fidèles de l'A.M.F., de l'A.C.C.P., de la Fondation de l'Avenir.

Nous venons de clôturer l'Assemblée Générale annuelle de l'A.F.C.M., qui a démontré que la maison était bien tenue, que son personnel et la direction en soient publiquement vivement remerciés.

J'indiquais l'an passé que dans le nouveau paysage R.G.P. l'A.F.C.M. aurait un rôle à jouer, à divers titres.

Tout d'abord parce que la RPP subsiste dans les collectivités d'outre-mer, et en effet nous continuons de garantir à cet égard 461 comptables et régisseurs.

Mais aussi parce qu'il y a encore des affaires pendantes devant les juridictions financières, on l'a encore vu ces derniers jours, et l'A.F.C.M. assure ses obligations.

L'A.F.C.M. procède actuellement au remboursement des fonds de réserve des comptables et régisseurs qui ne se sont pas vus notifier avant le 31 décembre 2022 un premier acte de mise en jeu de leur responsabilité.

Ce remboursement, statutaire, c'est un droit des adhérents, c'est un devoir de l'association, nous y veillons.

Et nous y travaillons en lien étroit avec la mission responsabilité, doctrine et contrôle interne comptables de la DGFIP, je remercie Emmanuelle CHOUVELON ici présente et son équipe.

Les fonds de réserve appartiennent aux adhérents et doivent leur revenir en intégralité ; je rappelle que depuis un siècle la communauté seule, des comptables et régisseurs, sur ses deniers personnels, a constitué, a bâti l'A.F.C.M., il n'y a pas un centime de l'État.

Il est donc naturel de restituer ces fonds à qui de droit.

Comme je l'annonçais également l'an passé, L'A.F.C.M. a mis en place une nouvelle offre à destination des gestionnaires publics, basée sur un cautionnement facultatif des amendes et des services associés.

4 mois et demi à peine après le lancement, l'offre de l'A.F.C.M. a rencontré son public avec déjà plus de 5.000 adhésions (5.095 hier).

L'A.F.C.M. a donc déjà plus de 5.500 adhérents cotisants en comptant les C.O.M., et il y a des adhésions ... tous les jours.

Le fait que la responsabilité financière demeure, et soit même élargie à l'ensemble des acteurs financiers comptables et ordonnateurs à l'exception des élus, n'est certainement pas étranger à l'intérêt suscité par l'offre ; d'ailleurs l'offre de notre partenaire historique l'A.M.F. est très bien accueillie également.

Cette réforme traduit l'engagement des pouvoirs publics tendant à donner aux agents publics les moyens d'agir en responsabilité et en confiance. Elle vise à remédier aux limites des régimes précédents de responsabilité des ordonnateurs et des comptables tout en favorisant la responsabilisation de tous les gestionnaires publics. Ainsi, ce régime tend à sanctionner de manière plus efficace et ciblée les gestionnaires publics qui, par une infraction aux règles d'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens publics, ont commis une faute grave ayant causé un préjudice financier significatif.

L'A.F.C.M. y souscrit pleinement et apportera sa contribution à l'édification de cette nouvelle responsabilité.

Le système, le paysage R.G.P. se construit peu à peu ; d'ores et déjà, la Chambre du contentieux a communiqué sur des procédures et traite également les dossiers en cours de l'ex-CDBF, comme des appels sur jugement des C.R.C.

Les futures décisions contribueront ainsi à fixer la jurisprudence, n'est-ce pas Madame l'avocate générale près la Cour des Comptes.

Comme vous le voyez, l'A.F.C.M., maison de tradition s'il en est, a su s'adapter aux changements permanents que connaît notre communauté comptable.

Elle est prête maintenant à s'ouvrir à la plus grande communauté des gestionnaires publics.

Les réformes passent, mais l'esprit mutualiste demeure.

L'Association Française de Cautionnement Mutuel continue d'œuvrer pour la communauté d'adhérents issus désormais des gestionnaires publics, et reste la maison commune aux diverses administrations, qu'il s'agisse de la Direction Générale des Finances Publiques, de l'éducation nationale, des organismes sociaux, du secteur hospitalier ou encore des collectivités locales.

Je lui souhaite une grande et longue prospérité.

Merci

Allocution de Monsieur Antoine Magnant

Directeur Général Adjoint de la Direction Générale des Finances Publiques



Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Madame l'Avocate Générale auprès de la Cour des Comptes,

Chers collègues actuels et anciens de la DGFIP, c'est toujours un plaisir de se retrouver dans ce type d'occasion et dans ces moments ; des collègues chers avec lesquels on a plaisir à continuer à échanger.

Merci Monsieur le Président pour votre invitation, bravo à l'A.F.C.M. pour l'organisation de son Assemblée Générale, personne n'en doutait mais il est toujours heureux de le confirmer, merci de vos propos confirmant que la maison est bien tenue, j'allais dire bien gérée, c'est normal et c'est heureux. Merci à vous pour cela.

Quelques mots brefs, pour que l'interruption du banquet ne soit que de courte durée. Vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est un moment pas banal dans l'histoire de cette association, de l'Assemblée Générale de ce jour, la première, après l'entrée en vigueur de la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire.

Vous avez brossé les fondements de la réforme, je n'y reviendrai donc pas puisque je me retrouve pleinement dans ce que vous avez dit et je me réjouis de vous entendre par ailleurs dire que vous souscrivez aux objectifs de la réforme voulue par les législateurs et le gouvernement. Nous allons ensemble contribuer à son édification et sa mise en œuvre dans l'attente suivant les cas de figure, très inquiet, très impatient ou ni trop inquiet, ni trop impatient, ça dépend des caractères et des situations des uns et des autres, de la jurisprudence à la fois de la 7^e chambre et puis de l'instance d'appel.

C'est en tout état de cause un grand moment pour la collectivité comptable et pour la collectivité plus généralement des gestionnaires publics, en plus d'être un moment important dans l'histoire de l'Association, dans ses finalités, dans sa relation à ses adhérents.

Je me retrouve pleinement dans ce que vous avez indiqué et je voudrais attirer l'attention sur quelques éléments, à la fois pour vous, pour la collectivité et pour vos salariés. C'est aussi un sujet d'intérêt et d'importance pour chacun de nous.

Vous l'avez dit, c'est le droit et c'est normal, avec la fin de la responsabilité personnelle et pécuniaire, vient le moment des remboursements, il faut le faire, c'est l'argent des adhérents et c'est une obligation statutaire et ce processus doit se mettre en place. Vous avez indiqué qu'il est en cours et c'est heureux. Nous vous faisons toute confiance pour le mener à son terme dans les conditions statutaires nécessaires.

Vous avez évoqué vos projets de nouvelle offre à destination de ceux qui souhaiteraient adhérer à l'A.F.C.M., ça me va très bien ; vous avez dit : vous ne devez pas grand chose à l'État ; vous avez dit : plus rien du tout ; C'est peut-être un peu exagéré mais en tout cas c'est certain que non pour la définition de votre nouvelle offre. Mais je vous fais confiance : parce que j'ai confiance en vous. J'attire l'attention collective sur le fait qu'il faut que ça se passe bien et il faut que vous entriez de plein pied dans la réglementation prudentielle et assurantielle. On est à votre disposition si vous souhaitez avoir besoin d'éléments de réassurance même si on n'est pas forcément les mieux à même pour vous les donner mais il est vraiment important que ne se crée pas une offre sauvage qui serait à la fois mauvaise pour vous, pour les adhérents et pour la réputation collective de notre communauté et ça c'est un point d'attention qu'il faut que collectivement vous ayez bien en tête.

Changement mais un peu de continuité encore, vous l'avez mentionné également via le sujet du cadre juridique qui s'applique encore en particulier dans les îles les plus éloignées de Paris.

C'est un sujet qu'on va essayer de résoudre pour éviter un décalage qui est difficilement compréhensible en droit pour les collègues concernés et dans la dualité des services que vous êtes amenés à rendre à vos différentes catégories d'adhérents. Il faut que l'on ait un rendez-vous avec le législateur que nous allons essayer d'attraper rapidement. C'est le législateur organique qui est concerné sur un sujet qui n'est pas nécessairement le cœur de

ses préoccupations et de ses réflexes, mais on est en interaction positive avec la Direction Générale de l'Outre-Mer sur le sujet et j'ai assez confiance en notre capacité à y arriver.

Le dernier point que je voulais mentionner s'adresse non pas tant aux membres de l'Assemblée Générale qu'aux salariés de l'Association pour lesquels le sujet est sans doute le changement plus que la continuité qui s'annonce. Je voudrais dire deux choses. Nous nous tenons à leurs côtés pour les aider à voir dans quelle mesure ils peuvent envisager une reconversion au sein de la Direction Générale des Finances Publiques. Chacun d'entre eux sera reçu dans les prochaines semaines par le service RH de la DGFIP ; cela va se mettre en place au regard des échanges que j'ai eus ce matin avec le sous-directeur en charge du sujet qui m'a confirmé que les invitations allaient partir très prochainement et on va voir en fonction des souhaits individuels des personnes concernées, des aptitudes et des places disponibles dans tel ou tel département qui les intéresserait, dans quelle mesure on est susceptible de leur faire une proposition d'emploi. On vous doit bien ça, on leur doit bien ça collectivement de leur assurer à la fois une reconversion j'allais dire « propre » et certes la séparation, mais la connexité entre nos deux maisons fait que je considère qu'on leur doit ça. C'est un engagement de moyens pas un engagement de résultat mais cet engagement de moyens sera fait pleinement et proprement, pour dire les choses simplement, dans les tout prochains jours en espérant que la situation puisse être largement décantée pour cet été, de manière que ce souci disparaisse d'abord pour les personnes concernées, pour le Président de l'Association et pour ses membres.

Voilà ce que je voulais vous dire, ce n'est pas un moment totalement banal dans votre histoire, dans l'histoire de notre métier et on a toute confiance en vous et dans votre capacité à prendre ce virage de manière utile pour la collectivité.

Merci à vous.

Remboursement

des fonds de réserve en 2022

GROUPES	NOMBRE DE DOSSIERS	FONDS DE RÉSERVE	MAJORATION STATUTAIRE	TOTAL	% MAJ. STAT./ FONDS RÉSERVE
G1	163	53.770,99	27.311,04	81.082,03	50,79
G2	229	14.746,04	11.526,81	26.272,85	78,17
G3	1.300	8.855,84	2.189,15	11.044,99	24,72
G4	14	14.950,00	6.777,53	21.727,53	45,33
G5	146	6.152,72	3.004,01	9.156,73	48,82
G6	18	5.529,80	2.022,06	7.551,86	36,57
TOTAL	1.870	104.005,39	52.830,60	156.835,99	50,80

Débets versés

Au cours de l'année **2022**, l'A.F.C.M. a versé une somme de **10.504,59 €** pour 8 débits (Groupe 3 : 7 - Groupe 5 : 1).

En **2021**, elle avait versé une somme de **203.950,26 €** pour 17 débits (Groupe 1 : 2 - Groupe 3 : 15).

Compte tenu des remboursements obtenus et des dossiers admis en non-valeur, l'en-cours des débits au **31 décembre 2022** s'élève à **978.857,57 €** contre **1.019.012,18 €** en 2021.

Situation statistique

des adhérents cotisants au 31 décembre 2022

GROUPES	Nombre d'adhérents cotisants	Cautionnements garantis	Moyenne par adhérent	Fonds de réserve cotisants	Moyenne par adhérent
G1	2.471	396.541.153,00	160.478	793.137,03	320,98
G2	7.087	192.008.322,00	27.093	394.763,59	55,70
G3	33.144	72.996.034,26	2.202	234.229,19	7,07
G4	120	65.964.000,00	549.700	131.928,00	1.099,40
G5	5.736	94.882.260,92	16.542	199.393,31	34,76
G6	322	38.263.812,00	118.832	77.387,22	240,33
TOTAL	48.880	860.655.582,18	17.608	1.830.838,34	37,46

GROUPES	GARANTIE PRINCIPALE			Ristournes accordées sur la cotisation
	Nombre de cotisations appelées	Montant des cotisations appelées	Moyenne par adhérent	
G1	2.629	325.516,94	123,82	99.401,34
G2	6.925	217.884,12	31,46	43.498,27
G3	32.488	495.479,68	15,25	3.198,49
G4	114	50.701,35	444,75	15.145,25
G5	5.429	129.248,73	23,81	18.749,11
G6	302	28.211,77	93,42	8.933,21
TOTAL	47.887	1.247.042,59	26,04	188.925,67

Les comptes

ACTIF	EXERCICE 2022			EXERCICE 2021
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, marques, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	948.810,23	896.352,33	52.457,90	74.125,31
Avances et acomptes immobilisations corporelles	51.750,00	-	51.750,00	7.200,00
Immobilisations corporelles				
terrains	1.858.994,54	-	1.858.994,54	1.858.994,54
Constructions	16.196.861,70	7.493.958,84	8.702.902,86	7.824.690,15
Installations techniques, matériel et outillage	112.822,10	71.884,67	40.937,43	54.132,72
Autres	609.014,93	393.055,05	215.959,88	150.584,33
Immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles en cours	7.170,00	-	7.170,00	852.939,35
Avances et acomptes immobilisations corporelles	172.170,18	-	172.170,18	102.468,00
Immobilisations financières				
Participations	401.524,45	-	401.524,45	405.335,68
Titres immobilisés	5.397.766,50	368.347,62	5.029.418,88	5.167.819,29
Prêts	68.125,79	4.719,24	63.406,55	104.023,79
Autres	1.273.084,83	1.077.305,32	195.779,51	262.539,13
TOTAL	27.098.095,25	10.305.623,07	16.792.472,18	16.864.852,29
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés	557.301,83	80.763,22	476.538,61	180.449,40
Autres	51.882,95	-	51.882,95	76.093,00
Disponibilités	1.041.597,93	-	1.041.597,93	3.193.634,43
TOTAL	1.650.782,71	80.763,22	1.570.019,49	3.450.176,83
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	185.374,04	-	185.374,04	180.251,92
TOTAL GÉNÉRAL	28.934.252,00	10.386.386,29	18.547.865,71	20.495.281,04

PASSIF	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Réserves statutaires	4.427.931,05	4.364.754,68
Autres réserves	1.897.838,94	1.897.838,94
Résultat de l'exercice	- 339.924,92	63.176,37
TOTAL	5.985.845,07	6.325.769,99
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions		
Provisions pour charges	390.000,00	1.440.000,00
TOTAL	390.000,00	1.440.000,00
DETTES		
Dettes financières		
Fonds de réserve des adhérents	5.577.481,67	5.668.693,32
Intérêts courus sur fonds de réserve	2.233.784,43	2.283.814,70
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.012.107,76	2.555.304,84
Dettes financières diverses	276.712,00	272.032,87
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	582.157,04	333.322,82
Dettes fiscales et sociales	278.441,91	227.515,85
Autres dettes	568.655,74	37.774,03
Dettes sur immobilisations		
Dettes sur immobilisations	23.083,45	11.472,25
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	30,00	94.032,06
TOTAL	11.552.454,00	11.483.962,74
COMPTE DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
	619.566,64	1.245.548,31
TOTAL GÉNÉRAL	18.547.865,71	20.495.281,04

Les comptes

CHARGES	SIÈGE	IMMOBILIER	TOTAL 2022	TOTAL 2021
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	819.005,87	184.586,91	1.003.592,78	839.313,11
Entretien sur biens immobiliers	303.902,47	928.968,60	1.232.871,07	1.701.709,39
Impôts, taxes et versements assimilés	173.938,14	578.569,71	752.507,85	708.108,82
Salaires et traitements	1.010.401,96	279.333,70	1.289.735,66	1.128.743,16
Charges sociales	464.623,96	143.573,31	608.197,27	572.447,82
Autres charges	148.513,61	21.091,72	169.605,33	190.871,07
Dotations aux amortissements et aux provisions	78.912,52	421.658,09	500.570,61	1.769.344,05
Ventilations charges locatives	-	1.311.411,09	1.311.411,09	895.779,67
TOTAL	2.999.298,53	3.869.193,13	6.868.491,66	7.806.317,09
CHARGES FINANCIÈRES				
Intérêts et charges assimilées	115.428,74	20.391,96	135.820,70	141.701,84
Dotations aux amortissements et aux provisions	424.586,29	-	424.586,29	166.646,36
TOTAL	540.015,03	20.391,96	560.406,99	308.348,20
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	61.824,95	1.400,00	63.224,95	35.541,53
Sur opérations en capital	8.883,01	-	8.883,01	2.713.114,04
TOTAL	70.707,96	1.400,00	72.107,96	2.748.655,57
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	17.988,00	-	17.988,00	- 722,00
TOTAL DES CHARGES	3.628.009,52	3.890.985,09	7.518.994,61	10.862.598,86
RÉSULTAT	- 1.500.986,60	1.161.061,68	- 339.924,92	63.176,37
TOTAL GÉNÉRAL	2.127.022,92	5.052.046,77	7.179.069,69	10.925.775,23

Compte de résultat

PRODUITS	SIÈGE	IMMOBILIER	TOTAL 2022	TOTAL 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue (cotisations et loyers)	1.079.480,90	2.973.699,59	4.053.180,49	4.426.975,31
Cotisations nettes non acquises	310.845,25	-	310.845,25	31.722,42
Subventions d'exploitation	-	42.806,45	42.806,45	42.806,45
Autres produits	8.558,71	2.900,68	11.459,39	12.915,65
Reprises sur amortissements et provisions	300.000,00	787.432,90	1.087.432,90	785.207,04
Provisions sur charges	12.045,43	1.245.186,15	1.257.231,58	835.332,93
TOTAL	1.710.930,29	5.052.025,77	6.762.956,06	6.134.959,80
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations	-	-	-	258.299,54
Produits des autres immobilisations financières	151.958,96	-	151.958,96	146.041,21
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-	-
Reprise sur provisions des éléments financiers	42.660,79	-	42.660,79	126.594,19
TOTAL	194.619,75	-	194.619,75	530.934,94
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	217.308,85	21,00	217.329,85	213.736,65
Sur opérations en capital	4.164,03	-	4.164,03	4.046.143,84
TOTAL	221.472,88	21,00	221.493,88	4.259.880,49
TOTAL GÉNÉRAL	2.127.022,92	5.052.046,77	7.179.069,69	10.925.775,23

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels

1. Faits caractéristiques de l'exercice

A - Responsabilités des Gestionnaires Publics

a) Changement de réglementation

L'ordonnance du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022 ont supprimé le régime de Responsabilité Personnelle et Pécuniaire (R.P.P.) des comptables publics et instauré un régime unifié, commun à l'ensemble des acteurs de la chaîne financière, à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'intervention du juge financier ne sera réservée qu'aux seuls cas d'infractions financières les plus graves. Le débet est remplacé par une amende, pouvant aller jusqu'à 6 mois de rémunération, non rémissible et non assurable.

b) Cautionnement obligatoire

La R.P.P. ne demeure à cette même date que dans les collectivités d'outre-mer et à Monaco. Seuls les comptables et régisseurs de ces territoires, soit environ 450 personnes, demeurent assujettis à l'obligation de cautionnement.

c) Activité de l'A.F.C.M.

L'A.F.C.M. proposera dès le 1^{er} janvier 2023 un cautionnement facultatif de l'amende assorti de conditions de remboursement très favorables, ainsi que d'autres services annexes. Cette nouvelle activité, faisant l'objet d'une annexe aux statuts, a été validée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 novembre 2022.

Cependant la fin de l'obligation de cautionnement pour la grande majorité des comptables implique une réduction drastique de l'activité de l'association.

d) Personnel

L'importante baisse d'activité dès le 1^{er} janvier 2023 implique la mise en place d'un plan social. Plusieurs licenciements économiques sont programmés en 2 temps. Les 4 premiers ont eu lieu en décembre 2022.

B - Travaux au siège

Des travaux de réfection des bureaux ont eu lieu aux 1^{er} et 2^e étages de l'immeuble du siège.

Le 3^e étage de bureaux va, lui, être transformé en appartements début 2023.

2. Description de l'entité

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

3. Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'association a pour objet de garantir au moyen d'un acte collectif de cautionnement les obligations contractées, vis-à-vis du trésor et des divers services publics ou d'utilité publique, par les comptables publics et autres fonctionnaires, agents ou employés astreints à fournir un cautionnement en garantie de leur gestion.

4. Règles et méthodes comptables

a) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

b) Changement de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2022.

5. Méthodes et règles d'évaluation

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Elles correspondent à des logiciels.

Les amortissements sont calculés linéairement sur cinq ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, l'A.F.C.M. a choisi d'incorporer les frais accessoires au coût d'acquisition des immobilisations corporelles.

Le coût de l'ensemble des immeubles est ventilé par composants à partir d'une grille établie par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

Outre le terrain, huit composants initiaux ont été identifiés.

La ventilation du coût historique a été effectuée en appliquant les pourcentages attribués à chaque composant.

Les amortissements ont été calculés en mode linéaire selon la durée réelle d'utilisation du bien. La valeur résiduelle aurait été prise en compte et serait venue diminuer le montant amortissable dans l'hypothèse où la valeur résiduelle aurait été à la fois significative et mesurable.

Il résulte de ce qui précède le tableau suivant :

COMPOSANT	DURÉE	RÉPARTITION DES COMPOSANTS EN %
		Logement individuel
Structure	50 ans	
Menuiseries extérieures	25 ans	5,40 %
Chauffage individuel	15 ans	3,20 %
Chauffage collectif	25 ans	N/A
Étanchéité	15 ans	N/A
Ravalement avec amélioration	15 ans	2,70 %
Electricité	25 ans	4,20 %
Plomberie / Sanitaire	25 ans	3,70 %
Ascenseurs	15 ans	N/A

Annexe des comptes annuels

Les aménagements et agencements qui n'ont pu être décomposés poursuivent leur plan d'amortissement initial soit dix ans linéaire.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation à savoir :

	DURÉE
Installations techniques et générales	10 ans
Matériel et outillages	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de transport	5 ans

Les immobilisations rachetées en fin de crédit-bail sont amorties sur un an.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées, en cas d'indice de perte de valeur, par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur probable de réalisation.

c) Immobilisations financières

Les valeurs brutes des immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport qui comprend le prix d'achat hors frais.

Les avances, dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût historique.

Une dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition pour les actions, titres de S.C.I. de copropriété et les F.C.P. S'agissant des obligations, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence entre le prix d'émission et le prix d'achat si celui-ci est supérieur.

d) Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Le quittancement des loyers s'effectue à terme à échoir, sauf exceptions liées à des conventions particulières.

Les charges récupérables auprès des locataires sont totalisées au 31 décembre. Des acomptes sont facturés chaque mois en année N, le solde est réclamé dans le premier semestre N+1.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de recouvrement.

Les créances sur débits inférieures à 50 000 € sont dépréciées à 60 % en référence aux recouvrements effectifs observés sur la moyenne des dix dernières années. Pour les débits supérieurs à 50 000 €, la dépréciation est constatée au cas par cas en évaluant le risque d'irrecouvrabilité total ou partiel.

Concernant les prêts, les impayés à plus d'un an sont dépréciés à hauteur de 50 %.

Le calcul de la dépréciation concernant les créances locataires s'effectue comme suit :

- 100 % des créances des locataires partis ;
- 100 % des créances des locataires présents dont l'origine a plus de six mois.

e) Fonds de réserve des adhérents

Au titre de la garantie mutuelle et solidaire entre co-adhérents qu'ils assument au sein de l'A.F.C.M., les adhérents cotisants sont tenus au versement d'un dépôt dénommé « Fonds de réserve de l'adhérent » ; l'ensemble de ces dépôts constitue le fonds de réserve de l'Association.

Conformément à l'article 12 des statuts de l'A.F.C.M., le fonds de réserve est majoré annuellement d'un pourcentage fixé par l'Assemblée générale, actuellement 2 %. Depuis 2013 la majoration calculée chaque année, est intégrée en comptabilité.

f) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînera probablement une sortie de fonds et qu'une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

La provision pour gros entretien correspond aux dépenses faisant l'objet d'une programmation triennale. Elle est calculée sur la base des coûts ressortant du plan stratégique de patrimoine. Une reprise de provision est effectuée dès lors que les travaux sont réalisés ou abandonnés.

g) Emprunts et dettes

Les investissements immobiliers réalisés par l'A.F.C.M. sont financés en partie par des emprunts.

h) Compte épargne temps

Depuis 2013, le personnel de l'A.F.C.M. a la possibilité d'ouvrir un compte épargne temps (C.E.T.). Le nombre de jours placés dans le C.E.T. montant en charge, une dette a été constatée en 2015 et est ajustée chaque année.

i) Subventions d'investissement

Les subventions reçues dans le cadre des conventions de réservation de logements sont enregistrées en produits constatés d'avance. Ce produit est extourné tous les ans sur la durée de la convention à compter de la mise à disposition du premier logement.

j) Régime fiscal

L'association est soumise à l'impôt sur les sociétés.

6. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Liste des états annexes :

- 1 - Compte de résultat analytique
- 2 - Mouvement de l'actif immobilisé
- 3 - Etat des amortissements
- 4 - Etat des provisions et dépréciations
- 5 - Etat des échéances des créances et des dettes
- 6 - Produits à recevoir et charges à payer
- 7 - Charges et produits constatés d'avance
- 8 - Charges et produits exceptionnels
- 9 - Engagements financiers
- 10 - Effectif moyen
- 11 - Honoraires du Commissaire aux Comptes
- 12 - Liste des filiales et participations
- 13 - Variation des fonds propres
- 14 - Evaluations indemnités de fin de carrière

1 - Compte de résultat analytique

	SIÈGE 31-12-2022	IMMOBILIER 31-12-2022	TOTAL 31-12-2022
Total des produits d'exploitation	1.710.930	5.052.026	6.762.956
Total des charges d'exploitation	2.999.299	3.869.193	6.868.492
Résultat d'exploitation	- 1.288.368	1.182.833	- 105.536
Total des produits financiers	194.620	-	194.620
Total des charges financières	540.015	20.392	560.407
Résultat financier	- 345.395	- 20.392	- 365.787
Total des produits exceptionnels	221.473	21	221.494
Total des charges exceptionnelles	70.708	1.400	72.108
Résultat exceptionnel	150.765	- 1.379	149.386
Impôts sur les bénéfices	17.988	-	17.988
Résultat net	- 1.500.987	1.161.062	- 339.925

2 - Mouvement de l'actif immobilisé

	Début d'exercice	Entrées	Sorties	Virement de poste à poste	Fin d'exercice
Frais d'établissement					-
Frais de recherche et de développement					-
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels, droits et valeurs similaires	939.798	9.012	-		948.810
Fonds commercial					-
Autres immobilisations incorporelles					-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Avances et acomptes	7.200	44.550	-		51.750
Immobilisations incorporelles	946.998	53.562	-	-	1.000.560
Terrains	1.858.995				1.858.995
Constructions	15.096.145	16.615	165.452	1.249.554	16.196.862
Installations techniques, matériel et outillage	113.859	1.489	2.526		112.822
Autres immobilisations corporelles	563.196	95.802	49.983		609.015
Immobilisations corporelles en cours	852.939	249.827	18.303	- 1.077.294	7.170
Avances et acomptes	102.468	241.962	-	- 172.260	172.170
Immobilisations corporelles	18.587.602	605.695	236.264	-	18.957.033
Participations	405.336	-	3.811		401.525
Créances rattachées à des participations					-
Autres titres immobilisés	5.197.767	229.509	29.509		5.397.767
Prêts	109.178	-	41.052		68.126
Autres immobilisations financières	1.295.885	28.763	51.562		1.273.085
Immobilisations financières	7.008.166	258.271	125.934	-	7.140.503
Total des immobilisations	26.542.766	917.528	362.198	-	27.098.097
Dont montant des intérêts immobilisés	305.168	47.767	30.412		322.523

Annexe des comptes annuels

3 - Etat des amortissements

	Début d'exercice	Dotations	Reprises/Sorties	Virement de poste à poste	Fin d'exercice
Frais d'établissement					-
Frais de recherche et de développement					-
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	865.673	30.679	-		896.352
Fonds commercial					-
Autres immobilisations incorporelles					-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Avances et acomptes					-
Immobilisations incorporelles	865.673	30.679	-	-	896.352
Terrains					-
Constructions	7.271.455	382.884	160.380		7.493.959
Installations techniques, matériel et outillage	59.726	14.684	2.526		71.885
Autres immobilisations corporelles	412.612	30.426	49.983		393.055
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Avances et acomptes					-
Immobilisations corporelles	7.743.793	427.995	212.889	-	7.958.899
Total des amortissements	8.609.466	458.674	212.889	-	8.855.251
Dont dotations sur le mode linéaire		458.674			
Dont dotations sur le mode dégressif					
Dont dotations exceptionnelles					

Informations sur les modes et taux d'amortissement pratiqués (%)

Immobilisations acquises ou en crédit-bail

Frais d'établissement et de recherche	L	20 %
Logiciels	L	20 %
Autres immobilisations incorporelles	L	33,33 %
Terrains		
Constructions et aménagements	L	2 à 6,66 %
Installations, matériel et outillage	L	de 10 à 20 %
Agencements, aménagements divers	L	10 %
Matériel de transport	L	20 %
Matériel de bureau et informatique	L	de 33,33 % à 100 %
Mobilier	L	10 %
Emballages récupérables		

Modes : L (linéaire), D (dégressif), E (exceptionnel)

4 - Etat des provisions et dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Reprises		Fin d'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Relatives aux immobilisations					-
Relatives aux stocks					-
Relatives à des amortissements dérogatoires					-
Autres provisions réglementées					-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges					-
Provisions pour garanties clients					-
Provisions pour amendes et pénalités					-
Provisions pour pensions					-
Provisions pour impôts					-
Provisions pour gros entretien	1.440.000	25.000	1.075.000	-	390.000
Autres provisions pour risques et charges					-
Provisions pour risques et charges	1.440.000	25.000	1.075.000	-	390.000
Sur immobilisations incorporelles					-
Sur immobilisations corporelles					-
Sur immobilisations financières	1.068.447	424.586	42.661		1.450.372
Sur stocks					-
Sur comptes clients	76.300	16.897	12.433		80.763
Autres					-
Dépréciations	1.144.746	441.483	55.094	-	1.531.135
Total des provisions et dépréciations	2.584.746	466.483	1.130.094	-	1.921.135
Dont dotations et reprises d'exploitation	1.516.300	41.897	1.087.433	-	470.763
Dont dotations et reprises financières	1.068.447	424.586	42.661	-	1.450.372
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

5 - Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	68.126	41.000	27.126
Autres immobilisations financières	1.213		1.213
Actif circulant et charges d'avance			
Créances clients et comptes rattachés	557.302	557.302	
Créances sociales et fiscales	20.096	20.096	
Groupe et associés	-	-	
Autres créances	31.787	31.787	
Charges constatées d'avance	185.374	185.374	
Total général des créances	863.898	835.559	28.339
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-		
(1) Montant des prêts remboursés en cours d'exercice	41.052		

	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	2.012.108	513.354	1.498.753	
Dettes financières diverses	276.712	-	-	276.712
Fournisseurs et comptes rattachés	582.157	574.880	7.277	
Dettes sociales et fiscales	278.442	176.669		101.773
Dettes sur immobilisations	23.083	23.083		
Autres dettes	568.656	568.656		
Avances et acomptes reçus	30	30		
Produits constatés d'avance	619.567	619.567		
Total général des dettes	4.360.755	2.476.239	1.506.030	378.485
(2) Dont emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(2) Dont emprunts remboursés en cours d'exercice	542.939			

6 - Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	322.523
Créances clients et comptes rattachés	377.065
Créances sociales et fiscales	9.126
Autres créances	0
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	708.714

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus sur emprunts établissements de crédit	1.149
Emprunts et dettes financières divers	
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements reçus	2.233.784
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11.394
Dettes fiscales et sociales	101.773
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	319.732
Total	2.667.833

7 - Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance		
	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	185.374	619.567
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
Total	185.374	619.567

8 - Charges et produits exceptionnels

Natures	Charges	Produits
Dons et subventions	60.310	
Régularisations diverses	2.915	
Reprise fonds de réserve + 16 ans et régularisations diverses		217.330
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	8.883	
Produits de cession des éléments d'actif		4.164
Total	72.108	221.494

9 - Engagements financiers

Catégories d'engagements	Montants	Commentaires
Engagements donnés		
<i>Promesse d'affectation hypothécaire</i>	2.000.000	Immeuble sis angle 22/24, rue de la Lune et 9, rue N.-D. de Bonne-Nouvelle - 75002 Paris
<i>Nantissement de titres</i>	1.099.130	Obligations : B.P.C.E. 3 %, R.C.I. Bque 2,625 %, Société Générale 4 %, B.P.C.E. 3,10 %, La Banque Postale 2,375 % → Emprunts CE
<i>Nantissement de parts sociales</i>	15.819	Crédit Coopératif
Total	3.114.949	
Engagements reçus		
Total		
Engagements réciproques		
Total		

10 - Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

Catégories d'emplois	Nombre total	Siège	Immobilier
Cadre	1	1	
Agents de maîtrise et techniciens	9	9	
Employés et ouvriers	25	8,97	16,42
Fonctionnaire détaché	1	1	
Total	36	19,97	16,42

11 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

Secteurs d'activité	Montants
<i>Commissariat aux Comptes, certification des comptes</i>	21.522
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes</i>	
Total	21.522

12 - Liste des filiales et participations

	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part détenue (%)	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Filiales (plus de 50 %)					
Participations (de 10 à 50 %)					
S.C.I. des Grands-Champs*	2.000.000	- 699.638	20	400.000	400.000

	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés
Filiales (plus de 50 %)					
Participations (de 10 à 50 %)					
S.C.I. des Grands-Champs*	157.164	- 24.371	-	-	-

* Derniers chiffres connus : année 2021.

13 - Variation des fonds propres

	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice	Observations
RÉSERVES STATUTAIRES	4.364.754,68	63.176,37	-	4.427.931,05	
- Réserve de prévoyance	4.364.754,68	63.176,37		4.427.931,05	Augmentation = affectation du résultat N - 1
AUTRES RÉSERVES	1.897.838,94	-	-	1.897.838,94	
- Spéciales souscriptions V.V.F.	62.427,72			62.427,72	
- Pour renouvellement des immobilisations	1.835.411,22			1.835.411,22	
REPORT A NOUVEAU	-	-	-	-	
RÉSULTAT N - 1	63.176,37	-	63.176,37	-	Diminution = affectation du résultat N - 1
RÉSULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	-	-	339.924,92	- 339.924,92	

14 - Evaluation indemnités de fin de carrière

Information hors bilan.

Evaluation au 31 décembre 2022.

	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A cinq ans
Personnel administratif Siège	-	30.941	39.612
Employés, gardiens d'immeuble et ouvriers	-	9.184	-
	-	40.125	39.612
TOTAL GÉNÉRAL DES INDEMNITÉS		79.737	

Evaluation concernant les salariés dont le départ en retraite est prévisible dans les cinq années à venir, calculée selon l'annexe III des statuts du personnel ou selon la convention collective des gardiens et employés d'immeuble.

Situation du portefeuille

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021		
	NOMBRE DE TITRES	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
TITRES IMMOBILISÉS			
ACTIONS			
Totalenergie SE	1.842,000	14.619,86	82.208,46
Arkéma	47,000	361,11	5.820,95
Korian Médica	4.257,000	112.947,44	118.514,88
AUTRES TITRES			
Société locale économie sociale (Caisse d'Epargne)	771,000	15.416,00	15.416,00
Crédit Coopératif - Parts (A) - Rue de la Lune	88,000	1.342,00	1.342,00
Crédit Coopératif - Parts (B) - Rue de la Lune	206,000	3.141,50	3.141,50
Crédit Coopératif - Parts (A) - Courbevoie	219,000	3.334,67	3.339,00
Crédit Coopératif - Parts (B) - Courbevoie	524,000	7.996,08	7.996,08
S.C.P.I. Epargne Pierre	1.464,000	264.105,60	264.105,60
S.C.P.I. Pierval Santé	200,000	178.980,00	178.980,00
S.C.P.I. Lafitte Pierre	1.430,000	546.977,33	553.896,20
TOTAL		1.149.221,59	1.234.760,67
OBLIGATIONS			
Société Générale 4 % - Juin 2023	2,000	205.800,00	215.858,99
La Banque Postale SFH 2,375 % - Janvier 2024	2,000	201.100,00	215.444,79
Altice France S.A. 2,50 % - Janvier 2025	2,000	201.000,00	198.707,67
Initiative COP - Novembre 2025	300.000,000	300.000,00	317.310,00
B.P.C.E. 3 % - Juillet 2026	520.000,000	521.487,20	574.276,13
Loxam 3,75 % - Juillet 2026	100.000,000	103.150,00	102.007,25
Renault 2 % - Septembre 2026	100.000,000	104.600,00	99.685,07
B.P.C.E. 3,10 % - Février 2027	100.000,000	100.354,00	111.344,72
Horizon Trésor durable N° 2 - Février 2028	-	-	-
Paprec Holding S.A. 3,50 % - Juillet 2028	2,000	203.000,00	204.473,89
Crédit Mutuel 3,50 % - Février 2029	3,000	300.600,00	355.669,32
R.C.I. Banque 2,625 % - Février 2030	100.000,000	101.700,00	102.562,60
TOTAL		2.342.791,20	2.497.340,43
AUTRES VALEURS			
F.C.P. - Ecofi patrimoine diversifié I	1,240	197.643,43	247.461,52
F.C.P. - Ecofi actions SCR	9,000	105.018,66	198.901,89
F.C.P. - Ecofi convert. euros	1.498,000	203.188,72	284.605,02
F.C.P. - Ecofi enjeux futurs I	10,000	126.387,10	286.856,20
F.C.P. - Epargne éthique actions C	2.605,864	196.586,38	253.915,39
F.C.P. - Actions rendement euros C	910,000	151.524,10	167.030,50
F.C.P. - Avenir Partage ISR	1.336,000	100.587,44	136.619,36
F.C.P. - Choix solidaire C SI 3 DEC	2.500,000	198.575,00	199.900,00
F.C.P. - Ecofi entreprises 3 DEC	47,000	196.734,01	197.813,60
O.P.C. - Optim impact	200,000	200.000,00	231.890,40
TOTAL		1.676.244,84	2.204.993,88
TOTAL GÉNÉRAL		5.168.257,63	5.937.094,98

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022		
	NOMBRE DE TITRES	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
TITRES IMMOBILISÉS			
ACTIONS			
Totalenergie SE	1.842,000	14.619,86	108.033,30
Arkéma	47,000	361,11	3.942,36
Korian Médica	4.257,000	112.947,44	43.080,84
AUTRES TITRES			
Société locale économie sociale (Caisse d'Epargne)	771,000	15.416,00	15.416,00
Crédit Coopératif - Parts (A) - Rue de la Lune	88,000	1.342,00	1.342,00
Crédit Coopératif - Parts (B) - Rue de la Lune	206,000	3.141,50	3.141,50
Crédit Coopératif - Parts (A) - Courbevoie	219,000	3.334,67	3.339,00
Crédit Coopératif - Parts (B) - Courbevoie	524,000	7.996,08	7.996,08
S.C.P.I. Epargne Pierre	1.464,000	264.105,60	274.060,80
S.C.P.I. Pierval Santé	200,000	178.980,00	178.980,00
S.C.P.I. Lafitte Pierre	1.430,000	546.977,33	579.650,50
TOTAL		1.149.221,59	1.218.982,38
OBLIGATIONS			
Société Générale 4 % - Juin 2023	2,000	205.800,00	204.795,07
La Banque Postale SFH 2,375 % - Janvier 2024	2,000	201.100,00	202.701,78
Altice France S.A. 2,50 % - Janvier 2025	2,000	201.000,00	179.999,67
Initiative COP - Novembre 2025	300.000,000	300.000,00	256.770,00
B.P.C.E. 3 % - Juillet 2026	520.000,000	521.487,20	503.461,74
Loxam 3,75 % - Juillet 2026	100.000,000	103.150,00	91.368,25
Renault 2 % - Septembre 2026	100.000,000	104.600,00	89.417,59
B.P.C.E. 3,10 % - Février 2027	100.000,000	100.354,00	96.896,11
Horizon Trésor durable N° 2 - Février 2028	200,000	200.000,00	154.000,00
Paprec Holding S.A. 3,50 % - Juillet 2028	2,000	203.000,00	174.133,89
Crédit Mutuel 3,50 % - Février 2029	3,000	300.600,00	291.170,55
R.C.I. Banque 2,625 % - Février 2030	100.000,000	101.700,00	91.275,41
TOTAL		2.542.791,20	2.335.990,06
AUTRES VALEURS			
F.C.P. - Ecofi patrimoine diversifié I	1,240	197.643,43	216.368,15
F.C.P. - Ecofi actions SCR	9,000	105.018,66	166.465,53
F.C.P. - Ecofi convert. euros	1.498,000	203.188,72	248.518,20
F.C.P. - Ecofi enjeux futurs I	10,000	126.387,10	239.406,50
F.C.P. - Epargne éthique actions C	2.605,864	196.586,38	220.742,74
F.C.P. - Actions rendement euros C	910,000	151.524,10	135.635,50
F.C.P. - Avenir Partage ISR	1.336,000	100.587,44	113.733,68
F.C.P. - Choix solidaire C SI 3 DEC	2.500,000	198.575,00	180.900,00
F.C.P. - Ecofi entreprises 3 DEC	47,000	196.734,01	176.961,11
O.P.C. - Optim impact	200,000	200.000,00	184.855,60
TOTAL		1.676.244,84	1.883.587,01
TOTAL GÉNÉRAL		5.368.257,63	5.438.559,45

Situation du portefeuille

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	
	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
CAISSE D'ÉPARGNE		
Livret Associatis	894.077,84	894.077,84
TOTAL GÉNÉRAL	894.077,84	894.077,84

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	
	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
CREDIT COOPÉRATIF		
Livret Institutionnel	41,67	41,67
Livret Institutionnel +	2.000.762,50	2.000.762,50
TOTAL GÉNÉRAL	2.000.804,17	2.000.804,17

TOTAL GÉNÉRAL	2.894.882,01	2.894.882,01
----------------------	---------------------	---------------------

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	
	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
Livret Associatis	1.343,82	1.343,82
TOTAL GÉNÉRAL	1.343,82	1.343,82

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	
	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
Livret Institutionnel	41,67	41,67
Livret Institutionnel +	553.332,77	553.332,77
TOTAL GÉNÉRAL	553.374,44	553.374,44

TOTAL GÉNÉRAL	554.718,26	554.718,26
----------------------	-------------------	-------------------

Projets de budgets pour 2023

Dépenses

COMPTES	INTITULÉS	DÉPENSES RÉGLÉES EN 2022	BUDGET PRÉVISIONNEL 2022	BUDGET PRÉVISIONNEL 2023
	PROVISIONS POUR GROSSES RÉPARATIONS (REPRISES)	1.075.000,00	-	105.000,00
15721	Provisions pour grosses réparations - SIÈGE	300.000,00	-	-
15722	Provisions pour grosses réparations - SOISY	25.000,00	-	-
15723	Provisions pour grosses réparations - MONTMORENCY	740.000,00	-	105.000,00
15724	Provisions pour grosses réparations - RUE DE LA LUNE	10.000,00	-	-
15725	Provisions pour grosses réparations - COURBEVOIE	-	-	-
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	911.231,67	855.000,00	6.525.000,00
16210	Fonds de réserve des adhérents (remboursement)	128.102,73	300.000,00	3.000.000,00
16210	Fonds de réserve des adhérents (prescrits)	114.204,07	-	960.000,00
16431	Emprunt CE SOISY n° 9775554 - Ravalement 500.000	72.795,65	72.000,00	74.000,00
16432	Emprunt CE SOISY n° 9775555 - Ravalement 1.000.000	121.590,53	133.000,00	134.000,00
16433	Emprunt CE n° 5524423 - Investissement 300.000	60.285,11	60.000,00	26.000,00
16434	Emprunt CE n° 002816G - Investissement 300.000	59.849,69	60.000,00	60.000,00
16435	Emprunt CE n° 002815G - Travaux divers 1.200.000	168.238,82	170.000,00	170.000,00
16443	Emprunt CE n° 5701353 - Investissement 300.000	60.179,02	60.000,00	61.000,00
16500	Dépôts de garantie remboursés	22.200,37	-	20.000,00
16884	Intérêts courus sur autres créances	1.407,46	-	-
16885	Intérêts courus sur Fonds de réserve (remboursements)	102.378,22	-	1.300.000,00
16885	Intérêts courus sur Fonds de réserve (prescrits)	-	-	720.000,00
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9.012,00	-	-
20800	Immobilisations incorporelles	9.012,00	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	267.862,92	310.000,00	610.000,00
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	364.079,29	-	-
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	227.859,31	145.000,00	50.000,00
272110	Titres immobilisés	200.000,00	-	-
27410	Prêts aux adhérents	-	5.000,00	-
27420	Prêts aux retraités	-	30.000,00	-
27430	Prêts au personnel	-	10.000,00	-
27610	Débets versés au Trésor	10.504,59	100.000,00	50.000,00
276880	Intérêts courus autres créances	17.354,72	-	-
28000	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (REPRISES)	-	-	-
28100	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (REPRISES)	-	-	-
29700	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (REPRISES)	42.660,79	-	330.000,00
	Variation du FDR	- 1.997.900,80	- 145.000	- 393.000,00
	TOTAL	899.805,18	1.165.000,00	7.227.000,00

COMPTES	INTITULÉS	RECETTES ENCAISSÉES EN 2022	BUDGET PRÉVISIONNEL 2022	BUDGET PRÉVISIONNEL 2023
	PROVISIONS POUR GROSSES RÉPARATIONS (DOTATIONS)	25.000,00	200.000,00	19.000,00
15721	Provisions pour grosses réparations - SIÈGE	-	-	-
15722	Provisions pour grosses réparations - SOISY	13.000,00	-	-
15723	Provisions pour grosses réparations - MONTMORENCY	12.000,00	200.000,00	19.000,00
15724	Provisions pour grosses réparations - RUE DE LA LUNE	-	-	-
15725	Provisions pour grosses réparations - COURBEVOIE	-	-	-
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	230.875,68	140.000,00	31.000,00
16210	Fonds de réserve des adhérents (encaissement)	151.099,11	120.000,00	5.000,00
16435	Emprunt N° 002815G Travaux Divers 1.200.000	-	-	-
16500	Dépôt de garantie encaissements	26.279,42	20.000,00	25.000,00
16884	Intérêts courus sur emprunts	1.149,20	-	1.000,00
16885	Intérêts courus sur FDR	52.347,95	-	-
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	1.000.000,00
205	Droit de commercialité	-	-	1.000.000,00
	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	3.811,23	5.000,00	1.000,00
26181	Participations V.V.F.	3.811,23	5.000,00	1.000,00
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	91.711,08	220.000,00	5.020.000,00
27410	Prêts aux adhérents (recouvrement)	-	-	-
27420	Prêts aux retraités (recouvrement)	26.180,76	40.000,00	40.000,00
27430	Prêts au personnel (recouvrement)	14.871,12	20.000,00	20.000,00
27610	Débets versés au Trésor (recouvrement + non valeur)	50.659,20	160.000,00	160.000,00
27110	Titres immobilisés-Actions	-	-	81.000,00
2722	Titres immobilisés-Obligations et FCP	-	-	4.719.000,00
28000	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (DOTATIONS)	-	50.000,00	-
28100	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (DOTATIONS)	463.745,82	450.000,00	480.000,00
29700	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (DOTATIONS)	424.586,29	100.000,00	50.000,00
	Autofinancement	- 339.924,92	-	626.000,00
	TOTAL	899.805,18	1.165.000,00	7.227.000,00

COMPTES	INTITULÉS	DÉPENSES RÉGLÉES EN 2022	BUDGET PRÉVISIONNEL 2022	BUDGET PRÉVISIONNEL 2023
	ACHATS	960.833,46	591.000,00	976.000,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	136.411,84	156.000,00	151.000,00
60-9	Ventilations charges locatives	824.421,62	435.000,00	825.000,00
	SERVICES EXTÉRIEURS	1.741.856,84	2.000.000,00	1.211.000,00
613	Locations	97.236,52	80.000,00	80.000,00
614	Charges locatives et de Copropriété	443,92	500,00	500,00
615	Entretien et réparations	191.111,45	185.500,00	175.000,00
6152	Entretien sur biens immobiliers	1.232.871,07	1.504.000,00	730.000,00
616	Primes d'assurances	38.461,07	38.000,00	38.000,00
618	Divers	7.020,18	20.000,00	6.000,00
61-9	Ventilations charges locatives	174.712,63	172.000,00	181.500,00
	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	532.907,80	375.000,00	271.000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	240.299,40	129.000,00	129.000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	4.810,90	10.500,00	5.000,00
624	Transport de biens et transport collectif du personnel	54,00	-	-
625	Déplacements, missions et réceptions	137.738,64	102.000,00	60.000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	72.407,41	79.500,00	35.000,00
627	Services bancaires et assimilés	25.432,05	32.500,00	22.000,00
628	Divers	52.165,40	21.500,00	20.000,00
62-9	Ventilations charges locatives	-	-	-
	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	844.325,79	800.000,00	835.000,00
631	Sur rémunérations (Administration des Impôts)	106.111,24	97.000,00	97.000,00
633	Sur rémunérations (autres organismes)	42.255,01	41.000,00	41.000,00
635	Autres impôts, taxes, versements assimilés	604.141,60	576.500,00	606.500,00
63-9	Ventilations charges locatives	91.817,94	85.500,00	90.500,00
	CHARGES DE PERSONNEL	2.118.391,83	1.980.000,00	1.980.000,00
641	Rémunérations du personnel	1.289.735,66	1.162.000,00	1.162.000,00
645	Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	519.908,65	525.500,00	525.500,00
647	Autres charges sociales	87.084,70	80.500,00	80.500,00
648	Autres charges de personnel	1.203,92	2.000,00	2.000,00
64-9	Ventilations charges locatives	220.458,90	210.000,00	210.000,00
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	169.605,33	260.000,00	210.000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	30.922,81	119.000,00	119.000,00
657	Charges spécifiques (subventions à caractère social)	46.276,00	50.700,00	700,00
658	Charges diverses de gestion courante	92.406,52	90.300,00	90.300,00
	CHARGES FINANCIÈRES	135.820,70	124.000,00	24.000,00
661	Charges d'intérêts	21.643,61	24.000,00	23.000,00
668	Autres charges financières	114.177,09	100.000,00	1.000,00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	72.107,96	61.000,00	5.828.000,00
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	63.224,95	56.000,00	28.000,00
675	Valeurs comptables des éléments actifs cédés	8.883,01	5.000,00	5.800.000,00
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	925.156,90	584.000,00	549.000,00
681	Dotations aux amort. et aux prov. - Immob. et exploitation	500.570,61	454.000,00	499.000,00
686	Dotations aux amort. et aux prov. - Charges financières	424.586,29	130.000,00	50.000,00
	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	17.988,00	-	-
695	Impôts sur les bénéfices	17.988,00	-	-
Résultat		-339.924,92	-	626.000,00
TOTAL		7.179.069,69	6.775.000,00	12.510.000,00

Section de Fonctionnement

COMPTES	INTITULÉS	RECETTES ENCAISSÉES EN 2022	BUDGET PRÉVISIONNEL 2022	BUDGET PRÉVISIONNEL 2023
	PRODUITS (LOYERS)	5.621.257,32	5.240.000,00	4.540.000,00
706	Prestations de services - cotisations, frais de dossier, RPP	1.556.447,77	1.600.000,00	11.000,00
	Excédents de cotisations + annulation de frais de dossier	- 261.951,78		
7061	Cotisations nettes non acquises et annulations sur exercice antérieur	310.845,25	-	-
706101	Cotisations cautionnement amendes	-	-	150.000,00
708	Produits des activités annexes	3.030.088,61	2.981.000,00	3.073.000,00
709	Ristournes sur cotisations - garantie principale	- 271.404,11	- 225.000,00	- 1.000,00
70-9	Provisions pour charges	1.257.231,58	884.000,00	1.307.000,00
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	42.806,45	40.000,00	-
740	Subventions d'exploitation	42.806,45	40.000,00	
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11.459,39	10.000,00	5.000,00
758	Produits divers de gestion courante	11.459,39	10.000,00	5.000,00
	PRODUITS FINANCIERS	151.958,96	150.000,00	50.000,00
761	Produits de participation	-	-	-
762	Produits des autres immobilisations financières	149.122,69	148.000,00	50.000,00
768	Autres produits financiers	2.836,27	2.000,00	-
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	221.493,88	220.000,00	7.480.000,00
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	217.329,85	215.000,00	1.680.000,00
775	Produits cessions éléments actifs cédés	4.164,03	5.000,00	5.800.000,00
	REPRISES SUR PROVISIONS	1.130.093,69	1.115.000,00	435.000,00
781	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations et exploitation	1.087.432,90	1.015.000,00	105.000,00
786	Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	42.660,79	100.000,00	330.000,00
TOTAL		7.179.069,69	6.775.000,00	12.510.000,00

1 Prêts aux adhérents

Situation au 31 décembre 2022

0 prêts restaient à rembourser au 31-12-2021 pour un montant de :

0 prêt a été versé en 2022 pour :

0 prêts

Remboursements effectués en 2022 :

Capital :

Frais et intérêts :

0 prêt restait à rembourser au 31-12-2022 pour un montant de :

Depuis la création de cette œuvre, 2.020 adhérents en ont bénéficié pour un montant de :

	0,00 €
	0,00 €
	<hr/> 0,00 €
	0,00 €
0,00 €	0,00 €
	0,00 €
	1.178.692,71 €

2 Prêts aux adhérents cotisants sur le point de prendre leur retraite ou retraités depuis moins d'un an

Situation au 31 décembre 2022

23 prêts restaient à rembourser au 31-12-2021 pour un montant de :

0 prêts ont été versés en 2022 pour :

23 prêts

Remboursements effectués en 2022 :

Capital :

Intérêts :

Frais :

16 prêts restaient à rembourser au 31-12-2022 pour un montant de :
(7 prêts ont été soldés en 2022)

Depuis la création de cette œuvre (le 01-10-1981), 1.136 prêts aux retraités ont été accordés pour un montant de :

	70.912,07 €
	0,00 €
	<hr/> 70.912,07 €
	26.180,76 €
1.201,12 €	
0,00 €	
	44.731,31 €
	4.164.093,68 €

3 Prêts au personnel de l'A.F.C.M.

Situation au 31 décembre 2022

11 prêts restaient à rembourser au 31-12-2021 pour un montant de :

0 prêt a été versé en 2022 pour un montant de :

1 prêt a été soldé en 2022.

Remboursements effectués en 2022 :

Capital :

Intérêts :

10 prêts restaient à rembourser au 31-12-2022 pour un montant de :

	38.265,60 €
	0,00 €
	<hr/> 38.265,60 €
	14.871,12 €
448,69 €	
	23.394,48 €

4 Subventions scolaires 2022

190 subventions scolaires ont été accordées pour un montant de :	57.489,00 €
dont : 124 subventions renouvelées :	40.079,00 €
61 subventions nouvelles :	16.097,00 €
5 subventions accordées au personnel :	1.313,00 €

Ces subventions concernent :

Groupe 2	19
Groupe 3	151
Groupe 5	15

Pour mémoire : 180 subventions scolaires avaient été accordées pour l'année scolaire 2021/2022 pour un montant de 51.071,00 €.

5 BELAMBRA-V.V.F. et V.V.F. VILLAGES Réservations enregistrées pour 2021/2022

- Belambra-Clubs	2021/2022	7 réservations
- V.V.F. Villages	2021/2022	8 réservations

Prêts d'Honneur aux Adhérents

Conditions

L'Association Française de Cautionnement Mutuel est autorisée par le Ministère du Budget à consentir **des prêts aux adhérents cotisants** en vue de subvenir à des cas strictement déterminés :

- Frais d'installation dans un nouvel emploi ;
- Frais de déménagement à la suite d'une mutation de poste ;
- Frais médicaux importants (reste à charge après SS et Mutuelle), accident de la vie concernant l'adhérent, son conjoint ou ses enfants à charge ;

Le prêt est accordé par le Président de l'Association avec l'accord du Bureau.

Le montant accordé varie de 1.000 Euros à 5.000 Euros et son taux est égal à celui du livret A majoré de 0,25 % avec un minimum de 2 %.

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts s'effectuent en 24 mensualités constantes avec obligation de prélèvement sur un compte bancaire, selon un tableau d'amortissement remis à l'emprunteur.

Les frais de dossier sont uniformément fixés à 30 Euros et sont recouverts à la signature du contrat.

Le remboursement peut être anticipé au gré du contractant.

Prêts destinés aux adhérents cotisants sur le point de prendre leur retraite ou retraités depuis moins d'un an

Conditions

Le prêt est attribué aux adhérents cotisant **depuis plus de trois ans** susceptibles de prendre leur retraite. La demande, pour être recevable, **doit être présentée dans un délai d'un an avant ou un an après la mise à la retraite**, le montant du prêt est adressé par virement bancaire **dans le courant du trimestre qui précède le départ à la retraite**.

Le prêt est accordé par le Président de l'Association avec l'accord du Bureau.

Le montant du prêt accordé varie de 2.500 Euros à 10.000 Euros.

La durée du prêt est de 5 ans au maximum et son taux égal à celui du livret A majoré de 0,25 % avec un minimum de 2 %. Ce prêt ne peut se cumuler avec celui éventuellement consenti aux adhérents cautionnés.

Les frais de dossier sont uniformément fixés à 30 Euros et sont recouverts à la signature du contrat.

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts s'effectuent par mensualités constantes avec obligation de prélèvement sur un compte bancaire, selon un tableau d'amortissement remis à l'emprunteur.

A.F.C.M. - 36, avenue Marceau - 75381 PARIS Cedex 08

**Les bureaux de l'A.F.C.M. sont joignables :
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 30**

SERVICE	ADMINISTRATION CONCERNÉE	N° DE TÉLÉPHONE	ADRESSES COURRIELS
Service adhérents	Toutes administrations	01 44 43 93 35 01 44 43 93 37	contact@afcm.asso.fr
Service Social Prêts	Toutes administrations et retraités	01 44 43 93 31	secretariat@afcm.asso.fr
Débets	Toutes administrations et retraités	01 44 43 93 31	debet@afcm.asso.fr
Belambra VVF Villages	Toutes administrations et retraités	01 44 43 93 31	wvf@afcm.asso.fr
Immobilier	Toutes administrations	01 44 43 93 39	immobilier@afcm.asso.fr
Direction	Toutes administrations	01 44 43 93 31	direction@afcm.asso.fr president@afcm.asso.fr

SITE INTERNET DE L'A.F.C.M.

Le site internet www.afcm.asso.fr est disponible pour les informations concernant l'A.F.C.M. Il permet de réaliser en ligne les **adhésions**.

De même, il est possible de payer en ligne les cotisations.

Enfin, vous trouverez sur le site internet les fiches pratiques concernant la Responsabilité des gestionnaires publics.

Pour toutes vos démarches, ayez le bon réflexe !
Cliquez sur le site de l'Association :





36, avenue Marceau - 75381 Paris Cedex 08
Tél. 01 44 43 93 31
Courriel : contact@afcm.asso.fr
www.afcm.asso.fr